LANVOLLON

# AU FIL DU LEFF

MAI 2015

## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

VILLE DE LANVOLLON

BULLETIN MUNICIPAL N° 61

# SOMMAIRE


Vœux du Maire ..... 2
Conseil municipal ..... 5
Budget ..... 16
Cérémonies ..... 20
Travaux ..... 21
Conseil municipal des enfants ..... 22
Espaces verts ..... 23
Projet de la nouvelle caserne des Pompiers ..... 24
Ecoles ..... 26
Résidence An Héol ..... 29
Résidence Henri Terret ..... 30
Culture ..... 32
Associations ..... 33
Cirque Gervais ..... 40
Infos pratiques ..... 41
Etat civil ..... 43



**Mairie**
14 place du Général de Gaulle
22290 LANVOLLON
Tél : 02 96 70 00 28
Mail : commune.lanvollon@wanadoo.fr
Site : www.lanvollon.fr



Directeur de la publication : Arsène NICOLAZIC
Rédaction : Commission Communication
Photos : Mairie
Conception et Réalisation :
GROUPE ROUDENN GRAFIK
11 Impasse des Longs Réages - 22190 PLERIN
Tel : 02 96 58 02 03 - Fax : 02 96 58 02 04
Dépôt légal : Mai 2015

# LES VŒUX
## DU MAIRE 2015

### Madame, Monsieur,

Nous sommes très heureux de vous accueillir pour notre première cérémonie des vœux. Ce rendez-vous annuel est avant tout un moment privilégié pour faire le point sur l'action municipale de l'année passée et l'occasion de se projeter dans l'avenir.
C'est aussi un espace de convivialité, d'échanges et de rencontres.
C'est pourquoi, je souhaite à nouveau vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée, confiance que nous aurons à cœur de justifier tout au long de ce mandat.

Je voudrais tout d'abord vous dire toute ma satisfaction de travailler au sein d'une équipe où règne une excellente ambiance mais aussi beaucoup de sérénité.
Chaque adjoint a pris la mesure de sa tâche et remplit son rôle avec application et enthousiasme.
- Dominique PRIGENT s'est investi avec compétence dans un poste qui demande de l'exigence : les travaux.
- Alain SAPIN sait faire apprécier ses qualités relationnelles si importantes dans le domaine de la communication.
- Patricia MARTIN a eu la lourde charge du dossier de la réforme scolaire qu'elle a géré avec énergie et à la satisfaction de tous.
- Pascal LACROIX est un acteur important dans la gestion financière de la commune. Son professionnalisme et ses analyses seront des atouts appréciables pour notre collectivité.
- Sandrine NIVET travaille avec discrétion dans le domaine du social et a su montrer son implication dans la vie associative.

Je n'oublie pas les collègues conseillers, toujours présents quand on les sollicite et qui ont à cœur d'accompagner les adjoints dans leurs actions respectives.

Mais une équipe, aussi volontaire soit-elle, ne peut être opérationnelle sans le soutien indispensable du personnel communal qui est sous la responsabilité d'Emmanuelle MERRE, la secrétaire générale.
Je souhaite également souligner le professionnalisme et la disponibilité des agents du service administratif, la réactivité des collègues des services techniques dirigés par Samuel MINON et l'excellent travail réalisé par le personnel des espaces verts sous la direction de Jean-Paul RAULO.

Je pense aussi au personnel de l'Ecole Yves JOUAN qui a su s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires, aux agents du syndicat de restauration piloté par Claude Le Guillerm sans oublier le dévouement du personnel de l'EHPAD dont la direction est assurée avec compétence par Catherine MARC.
Il me semblait important d'associer l'ensemble du personnel à la démarche des élus pour tendre vers un objectif commun : la satisfaction des Lanvollonnais.

Je vais à présent faire un point sur les réalisations des derniers mois et évoquer les projets pour 2015.

## TRAVAUX ET ASSAINISSEMENT

L'axe principal de notre programme sur le mandat se concentrera prioritairement sur la réfection de la voirie.
Des travaux d'aménagement des trottoirs ont été réalisés rue et impasse Georges Le Bonniec. C'était une attente des riverains aujourd'hui satisfaite.
Nous allons poursuivre cette année les travaux dans ce secteur par l'aménagement du lotissement de Dreuzlann 1 et l'effacement des réseaux dans le lotissement Darsel.

La voirie communale n'a pas été oubliée, les routes de la Boissière, du Veuzit, de Kercadiou et de Poullouat ont fait peau neuve.
Quant à la voirie définitive du lotissement de La Boissière, elle est presque terminée. Les conditions climatiques et notamment une importante pluviométrie ont perturbé le planning des travaux. L'entreprise Eurovia interviendra le mois prochain pour la pose de l'enrobé.

Nous avions par ailleurs planifié en 2015 l'effacement des réseaux et des travaux de voirie dans la rue Saint-Hubert mais nous sommes contraints de différer quelque peu ce projet, l'assainissement devant être revu au préalable.

Le sentier pédestre de Saint-Samson ayant lui connu des dégradations provoquées par de fortes pluies, il a été nécessaire de le réhabiliter par la pose de 60 mètres de busage et l'empierrement du chemin.

L'aménagement de la place du 11 Novembre sera terminé très prochainement.

De plus, des travaux de sécurisation électrique ont été entrepris dans l'ancien foyer logement. Il devenait urgent d'isoler le bâtiment qui présentait un danger évident notamment par la présence de squatters qui pénètrent par effraction.

L'agrandissement du cimetière est un projet de longue date. Nous souhaitons le formaliser dans les meilleurs délais. Le SMEGA est intervenu pour procéder à l'analyse des sols. Le résultat ne fait pas apparaître de zone humide, hormis un prélèvement près de la rue Saint-Yves. Bien que les communes de moins de 2000 habitants ne soient pas dans l'obligation de faire une étude hydrogéologique des sols, nous aurons prochainement cette démarche pour une meilleure appréhension de ce dossier.
Nous avons obtenu un accord de principe du propriétaire du terrain pour conclure une transaction d'achat si les résultats définitifs de l'étude s'avèrent positifs.

Pour ce qui est de la gendarmerie, quelques finitions restent à réaliser. Les nouveaux locaux permettent un meilleur accueil au public et un confort apprécié par les militaires.

Pour finir sur ce premier point, nous avons délégué à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage pour l'étude du schéma directeur de l'assainissement collectif à Lanvollon. Nous attendons le résultat de cette étude pour entreprendre des travaux de réhabilitation sur notre réseau qui souffre d'importantes infiltrations d'eaux parasites.

## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

La modification du Plan Local d'Urbanisme est en phase de préparation et devrait être opérationnelle au cours de ce trimestre. Elle donnera plus de facilité à la réalisation des projets et permettra de s'ouvrir à des constructions modernes.
Pour répondre aux demandes ultérieures de personnes souhaitant s'installer sur Lanvollon, nous envisageons l'étude de la création d'un nouveau lotissement.

L'implantation du centre d'incendie et de secours sur la ZA des Fontaines nécessite une procédure d'urbanisme que nous instruirons en collaboration avec les services de la Communauté de Communes.

L'inventaire des zones humides a été acté et sera réalisé au cours du premier trimestre.

## FINANCES ET FISCALITE

Annoncé dans notre programme, un audit financier a été présenté en réunion publique le 14 novembre dernier. Je ne reviendrai pas sur les conclusions de cette analyse financière, le compte rendu étant consultable dans le dernier bulletin municipal.
Cet audit a permis de déceler les points sensibles à améliorer et les efforts qui seront à consentir sur certaines lignes budgétaires.

En collaboration avec la trésorerie, Pascal LACROIX a entrepris des démarches sur le recouvrement des impayés. C'est un suivi régulier qui permettra une bonne gestion de ce dossier.
D'autre part, une analyse de chaque poste de charge et l'évaluation des coûts communaux nous donneront les indications nécessaires sur les économies à réaliser.

L'instauration des temps d'activité périscolaires a généré des dépenses supplémentaires et la DDTM qui assure gratuitement l'instruction des permis de construire cessera son activité pour notre commune à compter de juillet prochain. Notre collectivité devra alors prendre à sa charge le financement de ce service.

Dans un contexte difficile où les baisses de dotations de l'Etat sont annoncées, nous devrons donc faire preuve de prudence budgétaire, étant entendu que nous n'agirons pas sur le levier de l'impôt, les taux communaux ne seront pas réévalués.
Une bonne nouvelle toutefois qui reste à confirmer, la dotation de solidarité rurale (DSR) attribuée aux chefs-lieux de cantons continuerait à être versée pendant deux ans aux communes ayant perdu ce statut.
Je remercie la trésorière, Madame TIMON, pour sa précieuse collaboration et lui adresse tous mes vœux de réussite dans sa nouvelle fonction.
Je souhaite la bienvenue à sa remplaçante, Madame DENIS, qui vient de prendre son poste à Lanvollon.

## COMMUNICATION ET COMMERCE

Le site internet de la ville de Lanvollon a été revisité, modernisé et actualisé. Une galerie de photos est à la disposition des utilisateurs. Une mise en ligne d'une page facebook est aussi ouverte et vous invite au dialogue.
Deux bulletins municipaux ont paru en juillet et décembre ainsi qu'un recueil sur la libération de Lanvollon rédigé par Monsieur Le Fèvre.
Pour permettre une relation directe avec les élus, les Lanvollonnais peuvent s'adresser aux référents de quartier pour leur faire part de leurs doléances. Les coordonnées de chaque référent sont consultables dans le dernier bulletin municipal.
Des réunions de quartier seront programmées en 2015 et permettront de recevoir les requêtes des Lanvollonnais.

Des réunions avec les commerçants non sédentaires du marché et du centre ville ont également permis de débattre sur le commerce local.
Une nouvelle rencontre est prévue le 5 février avec pour objectif la création d'une Union des Commerçants.
Cette année, nous allons par ailleurs lancer une étude sur l'organisation de l'espace commercial au centre ville.
Enfin, nous nous réjouissons de l'ouverture cet été de la boulangerie place du Martray par Monsieur et Madame Chérel ainsi que la reprise de la pizzeria Côté Sud par Madame Poignard.

## ECOLES, JEUNESSE ET ASSOCIATIONS

Les nouveaux rythmes scolaires sont appliqués à l'école Yves JOUAN depuis la rentrée du mois de septembre. Les cours sont étalés sur 4,5 jours et les enfants bénéficient de temps d'activités périscolaires à raison de 3 heures par semaine.

Le directeur-coordinateur des TAP, Alexandre URO, assure la gestion de ce service.

Prévu dans notre programme, un conseil municipal des enfants a été installé le mois dernier. Inès Baudry, élue capitaine, présidera ce conseil de 14 membres pendant deux ans. Cette école de la citoyenneté se réunira périodiquement et sera une force de propositions.
Première décision de ce conseil suivie d'effet : l'installation d'un sapin de Noël décoré par les enfants.
Lanvollon accueille plus d'une trentaine d'associations et prouve ainsi le dynamisme de notre commune. Les sollicitations sont nombreuses, nous essayons d'y répondre dans la mesure de nos moyens mais en élus responsables, nous devons conjuguer souhaits et réalisations.

## SOCIAL ET CCAS

Je remercie les élus et bénévoles qui gèrent la banque alimentaire et sont présents à la distribution des colis.
Avant d'évoquer l'actualité de la maison de retraite, j'ai la douloureuse mission de vous annoncer une triste nouvelle. C'est avec émotion que nous avons appris vendredi matin le décès d'une collègue de la Résidence, Angélique DEPREUX. Nous adressons à sa famille, au personnel de l'établissement, nos sincères témoignages de sympathie dans cette difficile épreuve.

La commune de Lanvollon, c'est également la Résidence " An Hèol", l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

L'année 2014 était l'échéance réglementaire pour réaliser sa démarche d'évaluation externe. Celle-ci a attesté que les professionnels de la résidence étaient tous impliqués dans une démarche d'amélioration continue de l'accompagnement personnalisé proposé à chaque résident.
Leur dynamisme s'est traduit par un voyage en Normandie, l'installation d'un blog permettant aux familles de suivre l'actualité de la résidence et la matérialisation d'un jardin.
Pour 2015, les projets fleurissent : le rapprochement de la résidence avec l'école Yves JOUAN, dans le cadre des TAP, favorisera sans nul doute les échanges intergénérationnels.

Dès ma prise de fonction de Président du CCAS, j'ai souhaité créé une commission pour définir les critères d'admission au regard des demandes d'entrée à la résidence. Cette commission se réunit le premier lundi de chaque mois et hiérarchise les demandes en fonction des degrés de dépendance. Elle établit ainsi l'ordre des futures entrées à la résidence.
Cette décision collégiale évite ainsi toute implication personnelle de la part du Président.

La directrice de l'EHPAD, Madame MARC absente pour quelques mois, est remplacée pendant son absence par Aurélie ELIOT.

## MANIFESTATIONS

Les élus ont invité nos aînés à un thé dansant le lundi de Pâques et au repas traditionnel du mois d'octobre.
Nous avons aussi commémoré le 70ème anniversaire de la libération de Lanvollon en présence de nombreux élus et Lanvollonnais.
La cérémonie des récompenses sportives a réuni un plateau d'une centaine de lauréats.
Le Comité d'Animation présidé par Bruno Le Poulard a organisé avec succès les rendez-vous de la Saint-Jean et de Lanvollon en Fête.
La nouvelle municipalité a répondu aux sollicitations du comité pour faire de ces manifestations une réussite.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes est maître d'ouvrage de l'aménagement de la zone artisanale de Kercadiou ainsi que de la création du giratoire des Fontaines.
La commune prendra à sa charge l'effacement des réseaux entre les deux portées de part et d'autre du giratoire.
Je souhaite souligner les excellentes relations que la commune de Lanvollon entretient avec la communauté de communes qui est une partenaire incontournable et toujours réceptive à nos sollicitations.

## REFORME TERRITORIALE

Notre territoire est appelé à changer de visage.
Le nombre de régions va passer de 22 à 13 en 2016. Si la Bretagne n'est pas touchée par cette réforme, elle pourrait souffrir de la concurrence des nouvelles régions au potentiel économique plus important.
Les communautés de communes de moins de 20 000 habitants devront fusionner avant le 1er janvier 2017. Quel sera le contour de notre future intercommunauté ?

Concernant cette réforme, le Forum Citoyen propose à notre population une enquête bâtie autour d'un questionnaire accessible sur les sites de la Communauté de Communes et du Forum Citoyen.
C'est une excellente initiative qui permettra à tous de s'exprimer sur le sujet.

Je remercie le Président, Philippe Le Goux, pour son exposé sur la réforme territoriale lors de son invitation à la réunion du conseil municipal du 31 octobre dernier.
Le canton de Lanvollon va disparaître pour céder la place au nouveau canton de Plouha qui comptera 18 communes.
Quel sera alors l'avenir des communes notamment des plus petites ?
Autant d'incertitudes qui ne manquent pas de susciter de nombreuses interrogations.

A la veille de terminer son dernier mandat de conseiller général, je voudrais saluer l'excellent travail réalisé par Jean Le Floc'h durant de nombreuses années sur notre canton. Par sa disponibilité, sa proximité et son dévouement au service de la population, Jean a su se faire apprécier de tous.
Je lui souhaite une bonne retraite politique et je ne doute pas qu'il restera attentif aux évolutions futures.

Je ne peux conclure mon intervention sans saluer la réaction unanime des Français dans ces moments troublés qui secouent notre pays.
En réponse à l'atrocité des crimes commis dans l'enceinte du journal "Charlie Hebdo", ainsi que des drames de Montrouge et de la Porte de Vincennes, nos compatriotes ont répondu par un élan de solidarité pour défendre ce qui est le pilier de notre République et le cœur de notre démocratie : "LA LIBERTE d'EXPRESSION".
C'est un gage de solidité de notre société qui doit en toute circonstance restée unie quand nos valeurs de tolérance et d'acceptation sont menacées.
Nous avons tous une pensée émue pour les victimes et pour la douleur de leur famille. Je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence.

Je terminerai par une note chaleureuse en souhaitant à toutes et à tous joie, santé, travail pour ceux qui sont en recherche d'emploi, réussite dans vos projets personnels ou professionnels et je vous souhaite aussi de rester optimistes et garder confiance en l'avenir.

Je vous présente en mon nom et celui du conseil municipal mes meilleurs vœux et une excellente année 2015.

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 31 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze
Le vendredi 31 octobre 2014 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET adjoints,
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle GUYOT, Madame Marie-Annick THOMAS, Monsieur Christian TRILLA, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN, conseillers municipaux.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Estelle GUYOT a été désignée pour remplir cette fonction.

.....

Ordre du jour :

1. Intervention de Monsieur Philippe Le Goux, Président de la communauté de communes Lanvollon Plouha sur la réforme territoriale
2. Approbation du procès-verbal en date du 19 septembre 2014
3. Travaux de voirie et de réfection des trottoirs : attribution des marchés
4. Finances :
4.1 Décision modificative de crédits
4.2 Subvention exceptionnelle au CCAS
5. Syndicat départemental d'énergie : effacement des réseaux des abords du rond-point des Fontaines
6. Informations diverses

.....

### 1. Intervention de Monsieur Philippe Le Goux, Président de la communauté de communes Lanvollon Plouha sur la réforme territoriale

Après un rappel chronologique des différents actes de la décentralisation et ainsi des créations successives des échelons territoriaux, Monsieur Le Goux présente les réformes en cours et notamment le projet de loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république) qui fixera au premier janvier 2017 à chaque intercommunalité un seuil minimum de 20 000 habitants. La Communauté de Communes Lanvollon- Plouha qui comprend à ce jour environ 16 500 habitants mais aussi la plupart des communautés de communes du pays de Guingamp, doivent ainsi réfléchir à des regroupements. A défaut, le représentant de l'Etat imposera sa vision du regroupement.

Monsieur Le Goux rappelle qu'en parallèle le désengagement de l'Etat en matière d'application du droit des sols (instructions des autorisations d'urbanisme) amène chaque commune à adopter un nouveau fonctionnement dès le 1er juillet 2015. Une réflexion est menée à l'échelon intercommunal.
Il rappelle le projet de loi qui prévoit le transfert de la compétence assainissement et PLU des communes aux communautés de communes ainsi que la généralisation des CIAS (centres intercommunaux d'action sociale).

### 2. Approbation du procès-verbal en date du 19 septembre 2014

Monsieur le Maire souhaite informer que pour une meilleure clarté des débats il souhaite désormais que les élus demandent la parole avant d'intervenir.

D'autre part, avant d'entendre les remarques relatives à la rédaction du procès-verbal de la dernière séance, il fait constater que ce document est succinct. En effet, il considère que reproduire l'intégralité des débats était difficile et non souhaitable.

Monsieur CONAN fait constater une inversion entre son nom et celui de Monsieur MORVAN concernant l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur MORVAN souhaite que pour chaque vote contraire, l'argumentation du conseiller concerné soit reportée sur le procès-verbal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour et trois voix contre (Madame Le Voguer, Monsieur Conan, Monsieur Morvan).

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2014.

### 3. Travaux de voirie et de réfection des trottoirs : attribution des marchés

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion en date du 19 septembre 2014 le conseil municipal avait approuvé le lancement de la consultation des entreprises en vue de la passation des marchés de travaux selon l'article 28 du Code des marchés publics (procédure adaptée).

Monsieur le Maire informe que les entreprises ont remis leur offre le 14 octobre dernier et que la commission en charge de l'analyse des offres propose de retenir :
Concernant le lot n°1 : aménagement des trottoirs : entreprise EUROVIA, sise pour ZI de Grâces - 3, rue Locménard 22204 GUINGAMP cedex pour un montant de 56 780 € HT
Concernant le lot n°2 : programme de voirie 2014 : entreprise EUROVIA, sise , sise pour ZI de Grâces - 3, rue Locménard 22204 GUINGAMP cedex pour un montant de 74 070,25 € HT

- **VU** l'article 28 du Code des marchés publics,
- **VU** l'avis émis par la commission en charge de l'analyse des offres le 24 octobre 2014,
- **VU** le rapport d'analyse remis par le maître d'œuvre,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 48 du budget principal de la commune,
Monsieur MORVAN fait savoir qu'il souhaite que les bordures en granit existantes soient conservées.
Monsieur PRIGENT lui répond que pour un souci d'homogénéité, de largeur de trottoirs et étant donné les imperfections révélées par le relevé topographique, il est souhaitable de les enlever. Les bordures seront néanmoins conservées pour une réutilisation ultérieure.
Bien que le quartier ne figure pas au PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie) de Lanvollon, il est obligatoire dans le cadre de ces travaux de rendre cette rue accessible aux personnes handicapées. Les trottoirs devront ainsi présenter une largeur de 1.40 mètres. La voirie sera réduite afin de limiter la vitesse des véhicules.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE D'ATTRIBUER** le marché de travaux de voirie et de réfection des trottoirs de la manière suivante :

# CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

- lot n°1 : aménagement des trottoirs : entreprise EUROVIA, sise ZI de Grâces - 3, rue Locménard 22204 GUINGAMP cedex pour un montant de 56 780 € HT
- lot n°2 : programme de voirie 2014 : entreprise EUROVIA, sise ZI de Grâces - 3, rue Locménard 22204 GUINGAMP cedex pour un montant de 74 070,25 € HT

## 4. Finances :

### 4.1 Décision modificative de crédits

Monsieur LACROIX informe l'assemblée qu'il convient de modifier des affectations de crédits.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
- **VU** la délibération du 17 avril 2014 approuvant le budget principal de la commune;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Budget principal :

| Désignation | Diminution | Augmentation |
|---|---|---|
| | sur crédits ouverts | sur crédits ouverts |
| DF 657362 Subvention au CCAS | | 13 000.00 |
| DF 023 Virement section invt | 13 000.00 | 0.00 |
| RI 021 Virement section fonct | 13 000.00 | 0.00 |
| DI opé 20 effacement réseaux | 0.00 | 19 500.00 |
| DI opé 48 divers travaux de voirie | 32 500.00 | 0.00 |

### 4.2 Subvention exceptionnelle au CCAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée du danger que représente l'ancien foyer logement. Ce dernier est régulièrement vandalisé et est illégalement occupé.
Monsieur le Maire se dit très inquiet de cette situation. Il informe avoir porté plainte le jour même pour bris de glace.
Il souhaite que le CCAS, propriétaire des lieux, y réalise les travaux minimum nécessaires à sa sécurisation en isolant électriquement tout le foyer logement de la salle récréative.
Il informe également que les travaux d'entretien réalisés sur les logements du CCAS ont été importants cette année.

Monsieur le Maire informe que le CCAS ne dispose pas des ressources suffisantes pour procéder aux travaux de sécurisation de l'ancien foyer-logement.

Après en avoir délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité

ATTRIBUE au CCAS une subvention exceptionnelle de 13 000 €.

## 5. Syndicat départemental d'énergie : effacement des réseaux des abords du rond-point des Fontaines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'engager le projet d'effacement des réseaux des abords du rond-point des Fontaines estimé par le syndicat à :
- Pour la basse tension : 20 750 € HT. La participation de la commune s'élèvera à 30 % du montant des travaux soit pour un montant estimé à 6225 €
- Pour l'éclairage public : 14 500 € HT. La participation de la commune s'élèvera à 60 % du montant HT soit pour un montant estimé à 8 700 € HT
- Pour le réseau téléphonique : 3 900 € HT. La participation de la commune s'élèvera à 100 % du montant HT soit pour un montant estimé à 3 900 €.
- Pour le câblage : 1 667 € HT. La participation de la commune s'élèvera à 18 % du montant HT soit pour un montant estimé à 300 €.

Sur demande de Monsieur CONAN, Monsieur le Maire précise que la fourniture de quatre candélabres fait partie de la prestation.
Les travaux devraient durer environ un mois.

Monsieur CONAN suggère de prévoir un coffret électrique sur le terrain communal jouxtant le rond-point. Monsieur NICOLAZIC acquiesce, ce terrain qui sera en partie utilisé pour la desserte devra être valorisé.

## 6.Informations diverses

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :
- La cérémonie du 11 novembre débutera à 11 h 15.
- Une réunion publique sur l'audit financier de la commune se tiendra le 14 novembre à 20 heures à Armor-Argoat.

La députée, Madame LE HOUEROU, animera une réunion sur le thème de la jeunesse à
LE MERZER le 6 novembre de 18 à 20 heures.

Madame LALLES souhaite savoir si le projet d'installation d'un radar pédagogique rue de la gare a avancé.

Monsieur SAPIN lui répond que le projet n'a pas avancé mais n'est pas abandonné.

Monsieur NICOLAZIC propose que cette dépense figure au budget primitif 2015.

La séance est levée à 20 heures 50.

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze
Le vendredi 5 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET adjoints,
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle GUYOT, Monsieur Christian TRILLA, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers

municipaux.
Madame Marie-Annick THOMAS est représentée par Monsieur Alain SAPIN.
Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Roselyne DESCAMPS a été désignée pour remplir cette fonction.

.....

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal en date du 31 octobre 2014
2. Finances :

2.1 Tarifs 2015

2.2 Cession d'une remorque

3. Urbanisme : assistance à l'instruction des autorisations
4. Informations diverses

.....

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2014

Monsieur MORVAN fait part de son souhait de recevoir le procès-verbal de la séance du conseil municipal sous format papier. Monsieur le maire précise que ce procès-verbal pourra être expédié aux conseillers qui le souhaitent. L'envoi sous format électronique restera néanmoins privilégié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2014.

## 2. Finances

### 2.1 Tarifs 2015

Monsieur LACROIX rappelle qu'il convient de déterminer les tarifs qui seront pratiqués par la commune en 2015.
Il précise que les tarifs de location de la salle récréative seront votés en conseil d'administration du CCAS car la salle appartient au CCAS.
Monsieur PRIGENT explique que la commission propose une facturation des diagnostics assainissement non plus seulement au forfait mais en le mixant à un coût horaire. En effet, selon les habitations, les agents des services passent plus ou moins de temps à effectuer ces diagnostics.

**VU** la délibération municipale du 12 décembre 2013 à travers laquelle le Conseil Municipal a fixé les tarifs au 1er janvier 2014 ;
Sur proposition de la commission finances réunie le 1er décembre 2014 ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** les tarifs 2015 suivants :

**DIT** que ces tarifs seront appliqués à compter du 1er janvier 2015

### 2.2 Cession d'une remorque

Monsieur PRIGENT informe l'assemblée que la remorque le Maître détenue par la commune depuis le 25 juillet 1990 a été remplacée car elle ne répondait plus aux normes ni aux usages des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
**DECIDE** de céder la remorque le Maître immatriculée 7827 WX 22 au prix de 500 euros.
**AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette transaction

## 3. Mise à disposition du service ADS (Application du Droit des Sols) du Syndicat mixte de développement du Pays de Guingamp pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 30 ans, l'Etat, à travers la DDTM assure gratuitement l'instruction des autorisations d'urbanisme. La loi ALUR supprimera au 1er juillet 2015 cette prestation pour de nombreuses communes dont Lanvollon fait partie.
Il explique les raisons pour lesquelles le pays de Guingamp serait l'échelon le plus approprié pour réaliser cette prestation par la suite et détaille également les coûts que cela pourrait représenter pour la commune sur la base d'une répartition des frais entre les communes qui serait fonction de la population mais aussi du nombre de dossiers traités.
Le coût global reste incertain dans la mesure où le pays ne connaît pas exactement ses besoins en personnel pour cette mission.
Il précise que si le pays doit recruter 3 agents, le coût pour Lanvollon serait pour la première année de 5 500 euros.

Monsieur PRIGENT regrette que la fiscalité des communes soit alourdie du fait du désengagement de l'Etat.

Monsieur CONAN aurait préféré une participation au prorata des actes.

Monsieur le Maire précise que l'engagement ne durerait que jusqu'à la transition prévue par la loi NOTRe en 2017.

**VU** les statuts du syndicat mixte de développement du Pays de Guingamp,
**VU** le délai du 15 décembre 2014 pour que chaque commune concernée par la loi déclare son intention d'adhérer à la prestation de service mutualisée d'instruction du droit des sols au niveau du Pays de Guingamp,

Considérant qu'il sera envisagé de conventionner avec le syndicat mixte de développement du Pays de Guingamp à l'occasion de la mise en place de leur service "ADS" à compter du 1er juillet 2015 ;

Considérant que cette convention devra intégrer la notion de transition et ainsi permettre à la commune de renoncer à la prestation de service (en respectant un préavis de 6 mois) ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECLARE son intention d'adhérer, de façon transitoire, à la mise en place d'une plateforme de mutualisation pour l'instruction du droit des sols à l'échelon du Syndicat Mixte de développement du Pays de Guingamp, qui englobe les moyens techniques, logistiques et humains.

## 4. Informations diverses

**-Dégâts des eaux à l'école maternelle**
Madame Royer, architecte, est venue constater les infiltrations dans la salle de sieste et dans la chaufferie ainsi que les diverses fissures.
En l'absence de souscription de garantie dommage ouvrage, la commune a déclaré un dégât des eaux. Un expert sera mandaté pour déterminer les causes.

- **Conseil municipal enfants :** le 6 décembre le conseil municipal des enfants sera élu. Le corps électoral est constitué de 32 élèves des classes de CE2 et CM1 résidants à Lanvollon. Il s'agira d'élire un ou une capitaine et cinq adjoints pour deux ans.

Madame MARTIN précise que ce conseil a pour objectif d'éveiller les jeunes à la citoyenneté. Il sera également force de proposition pour le conseil municipal.

- **Le site internet :** Monsieur SAPIN explique que le nouveau site internet est en service, plus en phase avec les attentes de l'usager d'aujourd'hui.

Il souhaite que les administrés se saisissent de cet outil pour faire remonter leurs attentes.
Une page facebook a également été créée, elle sera administrée par Evence LE GOAS.

- **Point sur les travaux :** Monsieur PRIGENT informe que les travaux d'aménagement des trottoirs ont démarré le 17 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 17.

# CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

| RECENSEMENT DE TOUS LES TARIFS DE LA COMMUNE 2015 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| DÉSIGNATION | | TARIFS 2013 | TARIFS 2014 | TARIFS au 1/1/2015 | |
| | | | | PROPOSIT.° COM. F. | DÉCISION CONSEIL M. |
| DROIT DE PLACE | | | | | |
| MARCHE | Mètre linéaire | 0.50 € | 0.50 € | 0.50 € | 0.50 € |
| | Mètre si abonné | 0.40 € | 0.40 € | 0.40 € | 0.40 € |
| HORS MARCHE | Au trimestre | - | 30.00 € | 30.00 € | 30.00 € |
| CARAVANES (St Jean) | Semaine | 10.00 € | 10.00 € | 10.00 € | 10.00 € |
| CIRQUE-MARIONNETTES | | 37.00 € | 40.00 € | 40.00 € | 40.00 € |
| CIMETIÈRE | pour 30 ans | 210.00 € | 210.00 € | 210.00 € | 210.00 € |
| COLUMBARIUM | pour 30 ans | 570.00 € | 570.00 € | 570.00 € | 570.00 € |
| PRESTATION FUNÉRAIRE | Vacation agent | 10.50 € | 10.50 € | 10.50 € | 10.50 € |
| | Vacation commune | 30.00 € | 30.00 € | abandon | |
| SERVICE TECHNIQUE | | | | | |
| Location du camion à l'heure avec chauffeur | | 60.00 € | 65.00 € | 65.00 € | 65.00 € |
| personnel communal | tarif horaire | 42.00 € | 45.00 € | 45.00 € | 45.00 € |
| Fabrication de bateaux mètre linéaire | | 70.00 € | 80.00 € | 90.00 € | 90.00 € |
| PARKING | | | | | |
| Taxe de place de parking (création de logement sans parking ou suppression de places existantes) | | 3 000.00 € | 3 000.00 € | 3 000.00 € | 3 000.00 € |
| LOCATION SALLES | | | | | |
| CAUTION | Particulier | 500.00 € | 500.00 € | 500.00 € | 500.00 € |
| | Association hors Lanvollon | 200.00 € | 200.00 € | 200.00 € | 200.00 € |
| Espace Bernard Locca & Armor Argoat | | | | | |
| Location journée artisan-commerçant Lanvollon | | - | 150.00 € | 150.00 € | 150.00 € |
| Location journée artisan-commerçant hors Lanvollon | | - | 200.00 € | 200.00 € | 200.00 € |
| Associations | Lanvollon | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT |
| | Hors Lanvollon | - | 150.00 € | 150.00 € | 150.00 € |
| Location 1 jour | Lanvollon | 150.00 € | 150.00 € | 150.00 € | 150.00 € |
| | Hors Lanvollon | 220.00 € | 230.00 € | 230.00 € | 230.00 € |
| Location 2 jours | Lanvollon | 210.00 € | 210.00 € | 210.00 € | 210.00 € |
| | Hors Lanvollon | 350.00 € | 360.00 € | 360.00 € | 360.00 € |
| Prêt vaisselle - Uniquement Espace Bernard Locca | | 50.00 € | 50.00 € | 50.00 € | 50.00 € |
| Casse ou perte de vaisselle (l'unité) | | 0.50 € | 0.50 € | 0.50 € | 0.50 € |
| Salle polyvalente (locations sans chauffage) | | | | | |
| Location aux Associations (hors forum des associations) | Lanvollon | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT |
| | Comunauté de Communes Lanvollon-Plouha | 160.00 € | 160.00 € | 160.00 € | 160.00 € |
| | Extérieures à la CC Lanvollon-Plouha | 220.00 € | 220.00 € | 220.00 € | 220.00 € |
| Location aux particuliers | Lanvollon | 205.00 € | 205.00 € | 205.00 € | 205.00 € |
| | Comunauté de Communes Lanvollon-Plouha | 320.00 € | 320.00 € | 320.00 € | 320.00 € |
| | Extérieurs | 400.00 € | 400.00 € | 400.00 € | 400.00 € |
| Location de la scène par services techniques (particuliers et associations) Environ 2 heures | | - | 90.00 € | 90.00 € | 90.00 € |
| Possibilité de louer toutes les salles à la demi journée (soit 5 heures) : 60 % du tarif sera alors appliqué | | | | | |
| Assainissement | | | | | |
| Forfait abonnement annuel | | 50.00 € | 50.00 € | 50.00 € | 50.00 € |
| Facturation au m³ | | 3.00 € | 3.00 € | 3.00 € | 3.00 € |
| Facturation CDC Eau station Kério-Pintenao | | 1.40 € | 1.50 € | 1.50 € | 1.50 € |
| Forfait annuel puits 16 m³ (par personne vivant dans le foyer) | | 48.00 € | 48.00 € | 48.00 € | 48.00 € |
| Taxe unique de raccordement | | 610.00 € | 610.00 € | 610.00 € | 610.00 € |
| Travaux de raccordement en Ø 125 hors travaux spécifiques (sauf fonçage ou forage horizontal) Tarif suivant devis de l'entreprise | | 80.00 € | 80.00 € | 80.00 € | 80.00 € |
| Forfait diagnostic de conformité (la vacation) | | 80.00 € | 80.00 € | 60 € (1h) + 20 €/h d'agent | 60 € (1h) + 20 €/h d'agent |

| RECENSEMENT DE TOUS LES TARIFS DE LA COMMUNE 2015 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| DÉSIGNATION | | TARIFS 2013 | TARIFS 2014 | TARIFS au 1/1/2015 | |
| | | | | PROPOSIT.° COM. F. | DÉCISION CONSEIL M. |
| **Assainissement** | | | | | |
| Photocopie | A 4 | 0.30 € | 0.30 € | 0.30 € | 0.30 € |
| | A 3 | 0.60 € | 0.60 € | 0.60 € | 0.60 € |
| Associations de Lanvollon | Fourniture papier | 0.10 € | 0.10 € | 0.10 € | 0.10 € |
| | Sans fourniture papier | 0.15 € | 0.15 € | 0.15 € | 0.15 € |
| Associations extérieures | Fourniture papier | 0.15 € | 0.15 € | 0.15 € | 0.15 € |
| **GARDERIE (1)** | | | | | |
| la demi-heure | | 0.85 € | 0.85 € | 0.85 € | 0.85 € |
| la demi-heure (hors Lanvollon) | | - | 1.00 € | 1.00 € | 1.00 € |
| le goûter | | 0.75 € | 0.75 € | 0.75 € | 0.75 € |
| **CANTINE (2)** | | | | | |
| Prix du repas servi à l'école publique | | 3.10 € | 3.15 € | 3.19 € | 3.19 € |
| **AUTRE** | | | | | |
| Location mensuelle d'un terrain non cadastré rue Parcou Hello | | 200.00 € | 200.00 € | 200.00 € | 200.00 € |

(1) Tarif applicable à la rentrée scolaire 2015 (2) Tarif appliqué à la rentrée scolaire 2015-2016

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

# DU 20 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze
Le vendredi 20 février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET adjoints,
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle GUYOT, Monsieur Christian TRILLA, Madame Marie-Annick THOMAS, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.
Etait absent, excusé : Monsieur Pierre GLO.
Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Monsieur Evence LE GOAS a été désigné pour remplir cette fonction.

.....

Ordre du jour :

## 1. Approbation du procès-verbal en date du 5 décembre 2014

Monsieur Morvan s'étonne que son souhait de recevoir le procès-verbal de séance sous format papier soit noté au procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour, une abstention (Madame LALLES) et une voix contre (Monsieur MORVAN)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2014.

## 2. Domaine

### a. Vente d'une parcelle rue des Fontaines cadastrée A n°1601

Monsieur le Maire présente la réalisation par la communauté de communes d'un rond-point dans la rue des Fontaines. Afin de permettre l'accès au magasin Super U, il propose la vente de la parcelle cadastrée A n°1601.
Il précise que la parcelle a été acquise au prix de 75 000 francs.

Monsieur CONAN souhaite que la commune reste propriétaire de la parcelle car il craint que les établissements HERLES ne voient pas d'un bon œil le passage des riverains sur leur terrain.

Monsieur le Maire accorde la parole à Monsieur PRODHOME représentant les établissements HERLES qui affirme que le passage des riverains n'a jamais dérangé l'entreprise qui est en revanche soucieuse du respect de la vitesse sur le parking.

Monsieur CONAN rappelle que l'emplacement réservé prévoyait le barreau de liaison entre la rue des Fontaines et la rue Saint Yves.

Monsieur PRIGENT considère que ce barreau aurait été trop proche des habitations et que la fermeture de la rue Sainte-Anne engendrerait une circulation importante dans le lotissement Georges Le Bonniec.

Monsieur le Maire explique que, dans la mesure où il ne souhaite pas la fermeture de la rue Sainte-Anne, ce barreau n'a plus d'intérêt. Il informe qu'il a fait part de ce souhait dans un courrier adressé au président du Conseil Général. Il souhaite également interdire le tourne à gauche vers la rue Sainte-Anne en imposant un demi-tour sur le giratoire de Kercadiou.

Monsieur CONAN trouve que la décision de vendre le terrain est précipitée en attendant la réponse du conseil général/ départemental.

Monsieur MORVAN regrette la vente de ce terrain alors que l'opération existe depuis plus de 20 ans.

- **VU** l'acte de vente de la parcelle A n°1601 à la commune de Lanvollon en date du 17 septembre 1998 au prix de 75 000 francs ;
- **VU** l'article L 1311-9 du Code général des collectivités locales ;
- VU l'article L 2241-1 du Code général des collectivités locales ;

Considérant que la commune n'a pas intérêt à conserver la parcelle A n° 1601 dans la mesure où elle renonce à réaliser l'opération prévue par le plan local d'urbanisme ;

# CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 4 voix contre (Mesdames LE VOGUER et LALLES, Messieurs CONAN et MORVAN)

- **DECIDE DE VENDRE** une partie de la parcelle cadastrée A n°1 601 au prix de 12 000 €. Il conviendra au préalable de procéder au bornage du terrain afin de délimiter la partie nécessaire à la réalisation du rond-point.
- **DIT** que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

### b. Vente de la maison impasse des Fontaines parcelle cadastrée A n°494

Monsieur le Maire explique que la ruine située impasse des Fontaines est demeurée propriété de la commune. Il considère que la commune n'a aucun intérêt à conserver ce bien qui représente un danger en l'état.

Monsieur LACROIX présente les dépenses effectuées sur cette maison.

Selon Monsieur MORVAN certaines dépenses ne sont pas faites sur la maison. mais le maire lui répond qu'elles sont tout de même liées (travaux d'assainissement).

D'autre part Monsieur MORVAN rappelle que cet achat avait permis d'agrandir le parking et de résoudre les difficultés des propriétaires riverains.

Monsieur PRIGENT s'étonne des travaux effectués sur un mur n'appartenant pas à la commune.

- **VU** l'article L 1311-9 du Code général des collectivités locales ;
- **VU** l'article L 2241-1 du Code général des collectivités locales ;
- **VU** l'avis des domaines en date du 5 novembre 2014 fixant la valeur vénale du bien à 20 000 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour, 3 voix contre (Madame LE VOGUER, Messieurs CONAN et MORVAN) et une abstention (Madame LALLES)

- **DECIDE** de vendre la parcelle A n°494 d'une contenance cadastrale de 200 m² sur laquelle est édifiée une maison en l'état de ruine pour la somme de 22 000 €.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

### c. Constitution d'une servitude de passage

Afin de permettre l'accès des parcelles cadastrées A n°2272 et A n°2273 sur la rue de la gare, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'autoriser une servitude de passage sur la parcelle cadastrée A n°1938, propriété de la commune. Monsieur le Maire précise qu'étant donné l'étroitesse de la voie, il souhaite limiter l'usage de la servitude aux véhicules légers.

Monsieur le Maire explique que Monsieur MORVAN s'était engagé précédemment par un courrier adressé au pétitionnaire. Monsieur le Maire souhaite finaliser cet engagement.

Madame LE VOGUER insiste sur le fait qu'il faille préciser que l'accès est limité aux véhicules légers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** une servitude de passage sur la parcelle cadastrée A n° 1938 (fonds servant) au profit des parcelles cadastrées A n° 2272 et A n° 2273 (fonds dominant).
- **DIT** que cette servitude est limitée au passage des piétons et véhicules légers et qu'en aucun cas elle ne peut permettre l'accès à un véhicule lourd.
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur de la parcelle du fonds dominant.

## 3. Communauté de Communes Lanvollon Plouha

### a. Convention d'assistance technique en vue de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne, la communauté de communes cèdera à titre gracieux au SDIS un terrain de 5 000 m2 dans la ZA des Fontaines. La réalisation du projet à cet endroit suppose une déclaration de projet visant mise en compatibilité du PLU.

Le Président de la communauté de communes propose la mise à disposition de ses services pour épauler techniquement la commune sur cette procédure, étant entendu que la communauté de communes supportera tous les frais afférents.

- **VU** la délibération du conseil communautaire en date du 27 janvier 2015 :
- **VU** l'article L 300-6 du Code de l'urbanisme ;
- **VU** le projet de convention joint en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'assistance avec la communauté de communes Lanvollon-Plouha.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente convention.

### b. Adhésion au groupement de commande pour le programme de voirie 2015

Monsieur le Maire informe qu'un groupe de travail "mutualisation dans le domaine technique" s'est réuni le 21 janvier à la communauté de communes et a proposé la mise en place d'un groupement de commande pour les marchés de travaux de voirie des communes pour l'année 2015.

La démarche a pour but de stimuler la concurrence grâce aux volumes. Il convient de délibérer afin d'adhérer à ce groupement de commande.

Monsieur MORVAN craint que le marché ne soit défavorable aux petites entreprises.

Emmanuelle MERRE lui répond que le marché doit faire l'objet d'un allotissement plus favorable aux petites et moyennes entreprises.

- **VU** l'article 8 du Code des marchés publics ;
- **VU** le projet de convention constitutive du groupement de commande ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la passation des marchés de voirie 2015 annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pré- citée.

Le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes-Lanvollon Plouha qui procèdera à l'organisation de la procédure conformément au Code des marchés publics.
Chaque commune signera son marché, le notifiera et s'assurera de sa bonne exécution. La commission d'examen des offres sera constituée d'un membre désigné par chaque commune.
La convention débute à sa signature et est conclue pour la durée de la procédure de passation des marchés.

### c Convention de prestation d'ingénierie pour l'élaboration et le suivi du programme de voirie 2015

Dans ce même cadre de marché de travaux de voirie, le président de la communauté de communes propose une mission d'assistance technique et administrative pour étudier le programme de voirie, préparer le dossier de consultation des entreprises et suivre la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les termes de la convention pour la prestation de service d'ingénierie technique et administrative pour l'élaboration et le suivi des travaux du programme de voirie 2015.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la prestation de service d'ingénierie décrite en annexe.

La commune conservera la maîtrise d'ouvrage sur le programme de voirie.

### d. Commission accessibilité : désignation d'un représentant de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes envisage de constituer une commission accessibilité.

En effet, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées rend obligatoire la création de cette commission dans les intercommunalités de 5 000 habitants et plus.
Il convient que chaque commune désigne un représentant.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DESIGNE Monsieur Arsène NICOLAZIC, représentant de la commune de Lanvollon, dans la commission intercommunale d'accessibilité.

### e. Convention pour la facturation de l'assainissement collectif 2015/2019

Depuis le transfert de la compétence eau potable, la communauté de communes perçoit les redevances d'assainissement collectif pour le compte des communes puis les leur reverse par acomptes. Il convient de renouveler cette convention pour poursuivre cette prestation pour les années 2015 à 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha à percevoir à son titre les redevances d'assainissement collectif,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

## 4. Caisse d'allocations familiales : Contrat enfance jeunesse 2014-2017

Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'allocations familiales et un partenaire. Son but est de contribuer au développement de l'accueil des jeunes de moins de 17 ans. En ce qui concerne la commune de Lanvollon, le contrat valorise l'équipement servant à l'accueil périscolaire. Le contrat est conclu sur une durée de quatre ans de 2014 à 2017. Le montant de la prestation annuelle est déterminé par le taux d'occupation de l'accueil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le contrat enfance jeunesse pour la période 2014-2017,
- AUTORISE le maire à signer le contrat.

## 5. Syndicat départemental d'énergie : adhésion au groupement d'achat d'électricité

A la fin de l'année 2015, tous les acheteurs publics auront pour obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA. La commune est concernée pour les sites de l'école, de la mairie, de la salle polyvalente et de la station d'épuration.

Le syndicat départemental d'énergie propose de regrouper les collectivités et de procéder à une mise en concurrence commune par le biais d'un groupement d'achat.

- VU le Code des marchés publics et notamment son article 8,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la convention constitutive du groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération.
- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement.
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de commandes d'achat d'énergies ci-jointe en annexe,

La convention a une durée permanente.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22). Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies.
L'exécution des marchés est assurée par la commune.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDE22, coordonnateur du groupement.

Les communes sont représentées au niveau d'un comité de suivi des groupements d'achat d'énergies par 6 membres désignés par l'AMF 22.

## 6. SIRESCOL : convention de mise à disposition du personnel administratif

Monsieur le Maire rappelle que le fonctionnement administratif du SIRESCOL est assuré par deux agents communaux. Il sollicite du Conseil Municipal son accord pour le renouvellement de la convention de mise à disposition de ce personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel communal au SIRESCOL pour l'année 2015.
- DIT que cette convention restera annexée à la présente délibération.

Sur demande de Monsieur CONAN, Monsieur LACROIX fait part de la bonne santé financière du SIRESCOL.

## 7. Finances :

### a.Subventions 2015

Monsieur Le Maire informe qu'étant donné les baisses des dotations notamment, la commune se verra dans l'obligation de revoir les subventions à la baisse. Monsieur le Maire n'a pas souhaité appliquer cette baisse dès cette année afin de ne pas surprendre les associations mais il avertit que la rigueur sera de mise les années suivantes.

Monsieur LACROIX explique qu'il a exigé des associations de plus amples renseignements quant à leurs projets et leur épargne. Il rappelle également qu'il conviendra de calculer les subventions en nature (mise à disposition des salles, chauffage) dont chacune bénéficie.
Monsieur PRIGENT informe qu'il souhaite également la mutualisation des moyens et des locaux pour les associations.
Monsieur LACROIX, après avoir rappelé la composition de la commission finances, présente les propositions de subventions émises par la commission finances pour l'année 2015.
Il informe entre autres que :
le président du judo club ne souhaite pas de subvention pour l'année 2015.
L'association gym pleine forme demande la sécurisation de son matériel. La subvention est donc dégrevée du prix de l'achat d'une armoire.
90 euros sont proposés dans le cadre de l'organisation de l'Etoile de Tressignaux afin d'attribuer une prime aux coureurs.

Madame Estelle GUYOT, trésorière de l'association "plume d'armor", se retire.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE les propositions de subventions émises par la commission finances sous condition que ces associations ne bénéficient pas d'une subvention communautaire.

Sur demande de Madame LALLES, Monsieur LACROIX informe qu'il n'a pas reçu de demande de la part du foyer socio-éducatif du collège de Plouha.
Monsieur LACROIX présente ensuite la participation au fonctionnement de l'école du Sacré-Cœur. Il rappelle que cette participation est régie par le contrat d'association pour les classes de primaire et par une convention pour les classes de maternelle.
La participation est la suivante :

- 12 813.68 € pour les classes maternelles (17 Lanvollonnais)
- 14 775.17 € pour les classes primaires (39 Lanvollonnais)
- 1 135.83 € pour le transport à la piscine
- Soit une participation totale de 28 724.68 €

# CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la participation 2015 au fonctionnement des écoles du Sacré-Cœur
- **DIT** que les tableaux sont et resteront annexés à la présente

### b.Dépenses d'investissement avant vote du budget

- **VU** l'article L 1612-1 du Code général des collectivités locales ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget primitif la commune peut, sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 156 319 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après avant le vote du budget primitif 2015 et à les imputer à la section d'investissement du budget principal 2015 de la commune :

| Désignation | Montant en € TTC | Augmentation |
|---|---|---|
| Etude hydrogéologique-cimetière | 2 000 | Opération 80 |
| Divers travaux de voirie | 25 000 | opération 48 |
| Matériel services techniques | 35 000 | opération 55 |

### c. Syndicat départemental d'énergie : éclairage public du lotissement extension de Pen Lann

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public du lotissement de l'extension de Pen lann (Dreuzlann 1) par le syndicat départemental d'énergie pour un montant estimatif de 13 000 euros.

Notre commune ayant transféré la compétence énergie au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% soit pour un montant estimatif de 7 800 €.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auxquels se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

## 7.Informations diverses

**Travaux de l'école maternelle :**
Monsieur le Maire informe qu'une expertise a eu lieu mais l'intervention de l'entreprise en charge de la couverture n'a pas suffi à résoudre le problème. Il semble nécessaire de se diriger vers une expertise judiciaire puis une procédure qui déterminera les causes des dommages.

**Cinéma :**
Madame MARTIN et Monsieur GOUTIERS qui représentent la commune auprès du Syndicat de cinématographie informent que de nombreuses mises aux normes du cinéma seraient nécessaires avant toute reprise de l'activité. L'association «Double vue», intéressée par cette reprise demande en outre une participation à la communauté de commune et aux communes. La mise aux normes de la salle est estimée entre 100 000 et 200 000 €

**Travaux de réseau d'eau rue du Leff :**
Monsieur le Maire informe que la communauté de communes procèdera au renouvellement des réseaux début mars. Les travaux devraient durer cinq semaines.

**Transfert du commerce Claire :** La locataire de la rue du Commerce a souhaité s'installer place du Marché au Blé dans le local de l'ancien salon de coiffure.

Dans la mesure où la commerçante reste dans le centre de Lanvollon, Monsieur le Maire a accepté d'écourter le préavis.
Concernant l'inventaire des zones humides, Monsieur MORVAN souhaite savoir comment a été composée la commission. Monsieur le Maire lui répond qu'elle devait être composée de deux élus, deux agriculteurs, deux personnes mémoires et deux membres d'associations intéressées. Il a choisi ces personnes. Il rappelle toutefois que chacun était invité à se joindre aux groupes et qu'ainsi de nombreuses personnes sont venues spontanément.
Monsieur MORVAN et Madame LE VOGUER reprochent à Monsieur SAPIN de ne pas avoir été informés de la tenue d'une réunion avec les commerçants. Monsieur SAPIN informe qu'une commission marché a été créée au début du mandat, ils n'en font pas partie.
Monsieur MORVAN considère que le niveau d'information des élus de l'opposition est proche de zéro. Il reproche au maire de ne pas avoir observé de minute de silence après les attentats survenus le 7 janvier puis le 9 janvier. Monsieur le Maire lui rappelle que cette minute a été observée lors des vœux le 11 janvier, qu'il était présent au rassemblement à Saint Brieuc et que la communauté de communes avait organisé un moment de recueillement à la mémoire des victimes des attentats.
Monsieur MORVAN considère que le restaurant "La Taverne" ferme face à l'impossibilité d'étendre sa terrasse. Monsieur le Maire en doute mais ne pouvait pas, pour des raisons d'accès, donner une suite favorable à la demande du restaurateur.
Monsieur le Maire se dit déçu du déroulement de la séance. Il informe que la note de synthèse n'est pas obligatoire, étant donnée la strate démographique de la commune. Elle ne sera pas reconduite si elle doit uniquement servir à critiquer la forme du travail de la municipalité.

Le prochain conseil municipal se déroulera le 27 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 10.

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

# DU 27 MARS 2015

L'an deux mille quinze
Le vendredi 27 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET, adjoints,
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle GUYOT, Madame Marie-Annick THOMAS, Monsieur Christian TRILLA, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN, Monsieur Stéphane GOUTIERS (à compter du point 3.i) conseillers municipaux.
Avaient donné procuration :
Madame Patricia MARTIN à Monsieur Dominique PRIGENT
Madame Estelle GUYOT à Madame Marie-Annick THOMAS
Monsieur Stéphane GOUTIERS à Monsieur Evence LE GOAS (jusqu'au point 3.h)
Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Monsieur Christian TRILLA a été désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

1.Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2015
2.Convention de prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec le pays de Guingamp
3.Comptes de gestion et comptes administratifs 2014
4.Détermination des taux d'imposition 2015
5.Budgets primitifs 2015

## 1. Approbation du procès-verbal en date du 20 février 2015

Au point n°2.a relatif à la vente d'une parcelle A n°1601 rue des Fontaines, Monsieur CONAN souhaite préciser qu'il était certain que les établissements Herles voyaient d'un mauvais œil le passage des riverains sur leur terrain.
Monsieur CONAN revient également sur le dernier paragraphe du procès-verbal à travers lequel le maire se disait déçu du déroulement de la séance. Monsieur CONAN ne comprend pas cette remarque qui laisse à penser que l'opposition s'est mal comportée pendant la séance et rappelle que l'opposition a seulement désapprouvé deux propositions du maire au cours de cette séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 20 février 2015.

## 2. Convention de prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec le pays de Guingamp

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 décembre 2014 le Conseil Municipal a formalisé le souhait d'adhérer à la future plateforme mutualisée du droit des sols du Pays de Guingamp. Cette plateforme dont la mission est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanismes sera constituée de 24 communes réparties sur les territoires de Lanvollon Plouha, Leff Communauté et Guingamp Communauté, et couvrant plus de 36 000 habitants.

Plusieurs étapes sont nécessaires avant que ce service soit opérationnel :
La première consiste à conventionner avec le pays de Guingamp, qui viendra régir le contenu et les modalités de la prestation ADS.

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
- **APPROUVE** le projet de convention de prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec le Pays de Guingamp
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

## 3. Examen et vote des comptes de gestion 2014, comptes administratifs 2014

### a. Lotissement Dreuzlann 1

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
**DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget Lotissement Dreuzlann 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
**APPROUVE** le compte administratif 2014 du lotissement Dreuzlann 1 lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement :
> dépenses : 57 295.70 €
> recettes : 64 275.58 €
Section d'investissement :
> dépenses : 0 €
> recettes : 0 €

Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif 2014
- **STATUE** sur l'affectation du résultat de fonctionnement
- **CONSTATANT** un excédent de fonctionnement de 6 980.04 €
- **DECIDE** de l'affecter au compte 002 : résultat reporté.

### b. Lotissement Dreuzlann 3

Le Conseil Municipal

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget "Lotissement de Dreuzlann 3"

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du lotissement de Dreuzlann 3 lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :
> dépenses : 25 932.27 €
> recettes : 0 €
Section d'investissement :
> dépenses : 0€
> recettes : 0€.

### c. Lotissement Kerc'houell 2 et 3

Le Conseil Municipal

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget "Lotissement de Kerc'houell 2 et 3".

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du lotissement de Kerc'houell 2 lequel peut se résumer ainsi :

# CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

Section de fonctionnement :
> dépenses : 1 282.60 €
> recettes : 1 059 433.72 €
Section d'investissement :
> dépenses : 1 059 149.66 €
> recettes : 0 €

Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif 2014
- **STATUE** sur l'affectation du résultat de fonctionnement
- **CONSTATANT** un excédent de fonctionnement de 1 058 151.12 €
- **DECIDE** de l'affecter au compte 002 : résultat reporté.

### d. Annexe mairie

Le Conseil Municipal
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### e. Budget vitrotechnique

Le Conseil Municipal
- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### f. Commerce "vêtements"

Le Conseil Municipal
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce vêtements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du commerce "vêtements" lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :
> dépenses : 4 939.20 €
> recettes : 4 939.20 €
Section d'investissement :
> dépenses : 0 €
> recettes : 0 €.

### g. Commerce "tapissier"

Le Conseil Municipal
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce "tapissier".

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du commerce "tapissier" lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :
> dépenses : 0 €
> recettes : 0 €
Section d'investissement :
> dépenses : 0 €
> recettes : 0 €.

### h. Budget Assainissement

Le Conseil Municipal
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :
> dépenses : 222 324.73€
> recettes : 190 150.32 €
Section d'investissement :
> dépenses : 44 872.60 €
> recettes : 431 921.82 €.

### i. Budget principal

Arrivée de Monsieur GOUTIERS à 19 h 25.

Monsieur LACROIX présente les postes de recettes de l'année 2014. Ces dernières sont stables par rapport à 2013 dans leur globalité, avec toutefois des variations selon les chapitres. Le montant global des dépenses diminue de 3.27% par rapport à 2013 (soit près de 42 000 € en moins). Monsieur LACROIX détaille le chapitre 11 (charges à caractère général) qui baisse fortement après des hausses successives grâce au resserrement budgétaire entrepris sur ce poste.
L'excédent de fonctionnement est de 459 194.45 €. Monsieur le Maire avertit que ce bon résultat sera difficile à tenir à un tel niveau à l'avenir étant donné la diminution des dotations.
Monsieur LACROIX détaille ensuite les investissements réalisés en 2014 pour 468 126 € dont 203 872 € figurant en restes à réaliser. Plus de 70 % des dépenses ont été consacrées aux aménagements urbains (voirie, trottoirs…) dont 65 083 € de participation à la réalisation du rond-point de Kercadiou pour l'élargissement permettant une cinquième branche.
Le budget d'investissement est excédentaire de 3 006 €.
Au sujet de la participation de la commune au rond-point de Kercadiou pour 65 083.87 €, Monsieur CONAN rappelle qu'il était nécessaire de dimensionner le rond-point de manière à anticiper la fermeture annoncée de la rue Saint Yves. Il insiste sur le fait que cela ne concernait pas un projet de déviation.

Monsieur le Maire affirme que le projet de dévier Lanvollon ne fait pas partie des priorités du département.

Le Conseil Municipal
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :
> dépenses : 1 241 273.94 €
> recettes : 1 700 468.39 €
Section d'investissement :
> dépenses : 1 168 292.49 €
> recettes : 1 174 299.24 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2014
- **STATUE** sur l'affectation du résultat de fonctionnement à l'unanimité
- **CONSTATANT** un excédent de fonctionnement de 459 194.45 €
- **DECIDE** d'affecter la somme de 459 194.45 € au compte 1068 (réserves-excédent de fonctionnement capitalisé).

## 4. Détermination des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient chaque année de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe foncière "bâti", la taxe foncière "non bâti" et la taxe d'habitation.
Il propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
• **ADOPTE** les taux d'imposition 2015 suivants :

| | Bases Prévisionnelles | Taux | Produit fiscal attendu |
|---|---|---|---|
| Taxe d'habitation | 1 681 000 | 17.69 % | 297 369 € |
| Taxes foncières sur le bâti | 1 904 000 | 27.87 % | 530 645 € |
| Taxes foncières sur le non-bâti | 22 400 | 80.47 % | 18 025 € |
| TOTAL | | | TOTAL |

## 5. Budgets primitifs 2015

### a.Lotissement Dreuzlann 1

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 6 980.04 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0 €

Monsieur CONAN souhaite que le dernier lot soit vendu. Il considère que l'étude zone humide n'y était pas obligatoire.
Monsieur le Maire ne souhaite pas vendre ce terrain, que la technicienne du SMEGA a jugé humide, par respect pour les personnes qui l'auraient acheté.
Monsieur MORVAN considère que sur Lanvollon il n'y a pas d'autre choix que de construire sur les zones humides,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre (Mesdames LE VOGUER et LALLES, Messieurs CONAN et MORVAN)
• APPROUVE le budget primitif 2015 du lotissement Dreuzlann 1.

### b.Lotissement Dreuzlann 3

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 25 932.27 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 4 voix contre (Mesdames LE VOGUER et LALLES, Messieurs CONAN et MORVAN)
• APPROUVE le budget primitif 2015 du lotissement Dreuzlann 3.

### c.Lotissement kerc'houell 2 et 3

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 059 149.66 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 059 149.66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2015 du lotissement Kerc'houell 2 et 3.

### d.Commerce vêtements

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 823.20€
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
• APPROUVE le budget primitif 2015 du commerce vêtement.

### e.Commerce tapissier

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
• APPROUVE le budget primitif 2015 du commerce tapissier.

### f.Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que l'étude effectuée par DCI environnement en 2006 avait mis en exergue les priorités en matière de rénovation de réseaux.
Cette étude de 2006 fait apparaitre d'importants problèmes sur les réseaux. A noter que la station reçoit environ 300 % de sa capacité hydraulique provenant :
50 % du poste de refoulement de kerlan
20% du centre ville
20% de la rue Saint Vincent
Ce diagnostic avait proposé un programme de travaux à réaliser mais ce dernier n'a pas été effectué.
Pour 2015, l'agence départementale d'appui aux collectivités a chiffré la rénovation des réseaux des rue de l'Armor, des Prés et des Ajoncs d'or à 115 000 € TTC.

Selon Messieurs CONAN et MORVAN la construction d'une station de relèvement à Poullouat aurait solutionné ce problème.

Monsieur PRIGENT répond que cette rénovation de réseaux sera bien moins coûteuse que le projet de station de relèvement.

Monsieur MORVAN rappelle que le projet de station de relèvement concernait tous les lotissements bordant la route départementale ainsi que la zone de Kercadiou. Il considère que la station de Kerlan est sousdimensionnée.

Monsieur PRIGENT répond que cette station serait suffisamment dimensionnée s'il n'y avait pas autant d'eaux parasites.

Monsieur le Maire conclut que le réseau est en très mauvais état et qu'il convient de programmer sa réhabilitation sur plusieurs années. Il rappelle également que, dans le cadre de la création de la zone de Kercadiou, la police de l'eau lui a demandé de s'engager à réaliser ces travaux.

Section d'exploitation :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 317 880€

Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 564 494.81€
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre
(Mesdames LE VOGUER et LALLES, Messieurs CONAN et MORVAN)
• APPROUVE le budget primitif 2015 du budget assainissement.

### g. Budget principal

Monsieur LACROIX présente le budget primitif 2015.

Concernant la section de fonctionnement, les dotations étatiques ne sont pas connues au jour du vote, les recettes de fonctionnement sont donc estimées avec prudence.
Les prévisions de dépenses de fonctionnement augmentent dans leur globalité afin de permettre notamment la fin de la mission d'archivage, l'adhésion à la plateforme mutualisée du droit des sols, le remplacement d'un agent en arrêt de maladie ainsi que le coût des temps d'accueil périscolaire pour une année entière.

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 665 442, 24€
En ce qui concerne l'investissement, le très bon excédent de fonctionnement 2014 affecté au 1068 ainsi que un important reversement de FCTVA lié aux dépenses de 2013 permettent des investissements nouveaux à hauteur de 626 553€ pour 2015.
Monsieur le Maire détaille ensuite les nouvelles dépenses d'investissement et précise que les 60 % seront consacrés à la voirie et les trottoirs comme il l'avait promis aux Lanvollonnais.

Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 007 424,73 €

Monsieur MORVAN et CONAN regrettent que la commission finances n'ait pas été réunie au préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre (Mesdames LE VOGUER et LALLES, Messieurs CONAN et MORVAN)
• APPROUVE le budget primitif 2015 du budget principal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 heures 45.

# COMPTE ADMINISTRATIF 2014

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS | |
|---|---|
| Solde d'exécution d'inv.reporté | 704 226.06 |
| Emprunts auprès d'établ. de crédits | 199 812.26 |
| Acquisition immobilière | 860.00 |
| Divers travaux | 21 049.28 |
| Divers travaux de voirie | 60 171.69 |
| Ecole publique | 7 640.76 |
| Signalisation marché | 900.00 |
| Voirie St Hubert + Rues du Par cet St Vincent | 31 954.97 |
| Matériel services techniques | 19 908.08 |
| Eclairage publique | 5 294.65 |
| Voirie définitive lotissement de Kérouel | 35 708.25 |
| Mairie | 14 542.62 |
| Modification du PLU | 1 140.00 |
| Roind point de Kercadiou | 65 083.87 |
| **TOTAL DÉPENSES** | **1 168 292.49** |

| RECETTES D'INVESTISSEMENTS | |
|---|---|
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 886 693.30 |
| FCTVA (remboursement de TVA) | 197 280.58 |
| TLE + DETR | 12 585.58 |
| Participation non réalisation aires station. | 12 000.00 |
| Subvention d'investissement Région | 4 480.00 |
| Subvention d'investissement Département | 60 000.00 |
| Cautions | 1 259.78 |
| Terrains | |
| **TOTAL RECETTES** | **1 174 299.24** |

| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT | 6 006.75 |
|---|---|

## CONCLUSION

**Ce premier résultat de notre mandat est très encourageant, notre commune dégage un résultat de fonctionnement de 459 194€.**
**Ce bon niveau de résultat a été possible par un resserrement budgétaire, une meilleure maîtrise des dépenses dans leur ensemble. Nous pouvons remercier tous les acteurs qui ont permis cela.**
**Nous pouvons constater que le chapitre des charges à caractère général diminue en 2014 après des hausses succesives depuis près de 7 ans.**
**Le résultat d'investissement est lui aussi positif de 6 007€. Près de 200 000€ ont été investis sur notre commune, à cela rajoutons cette somme de 65 084€ du par Lanvollon, pour la réalisation du giratoire de Kercadiou.**

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

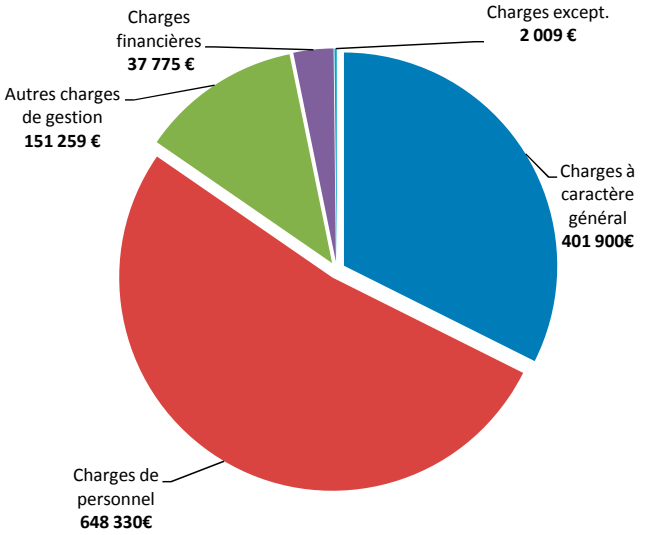


| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | |
|---|---|
| Charges à caractère général | 401 900.81 |
| Charges de personnel | 648 329.85 |
| Autres charges de gestion courante | 151 259.05 |
| Charges financières | 37 774.80 |
| Charges exceptionnelles | 2 009.43 |
| **TOTAL DÉPENSES** | **1 241 273.94** |

## RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

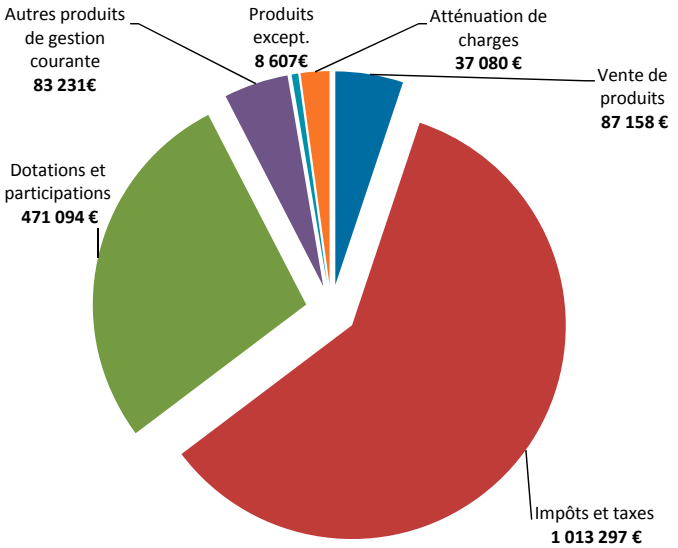


| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|---|---|
| Vente de produits (redevances, services périscolaires, …) | 87 158.48 |
| Impôts et taxes (taxes foncières et habitations, …) | 1 013 296.88 |
| Dotations et participations (Etat, …) | 471 094.39 |
| Autres produits de gestion courante (locations, …) | 83 231.40 |
| Produits exceptionnels (vente d'immobilisation, …) | 8 607.37 |
| Atténuation de charges | 37 079.87 |
| **TOTAL RECETTES** | **1 700 468.39** |

| RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT | 459 194 |
|---|---|

# BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

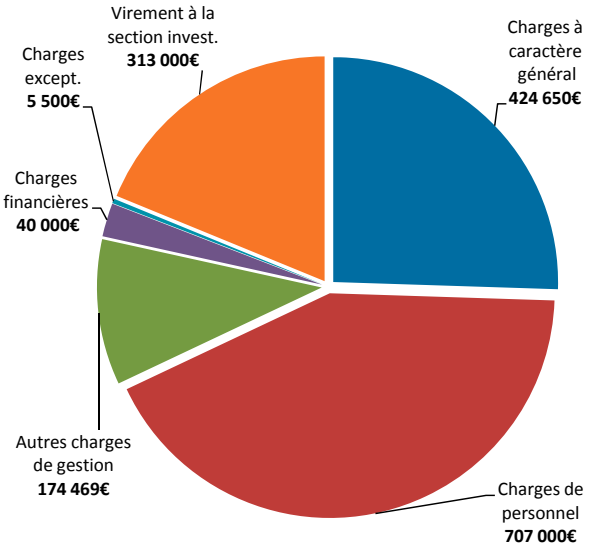


| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | |
|---|---|
| Charges à caractère général | 424 650 |
| Charges de personnel | 707 000 |
| Autres charges de gestion courante | 174 469 |
| Charges financières | 40 000 |
| Charges exceptionnelles y compris dotation amortissements | 5 500 |
| **Virement à la section investissement** | **313 000** |
| **TOTAL DÉPENSES** | **1 664 619** |

## RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

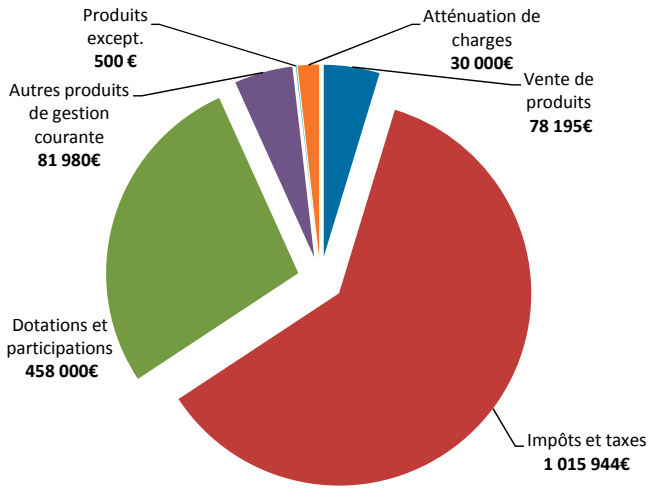


| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|---|---|
| Vente de produits (redevances, services périscolaires, …) | 78 195 |
| Impôts et taxes (taxes foncières et habitations, …) | 1 015 944 |
| Dotations et participations (Etat, …) | 458 000 |
| Autres produits de gestion courante (locations, …) | 81 980 |
| Produits exceptionnels (vente d'immobilisation, …) | 500 |
| Atténuation de charges | 30 000 |
| **TOTAL RECETTES** | **1 664 619** |

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS | |
|---|---|
| Solde d'exécution d'inv.reporté | 0 |
| Emprunts auprès d'établ. de crédits | 176 000 |
| Cautions | 1 000 |
| Acquisitions immobilières | 1 000 |
| Mairie (divers travaux, normes) | 3 504 |
| Autres matériels - Signalisation | 15 900 |
| Divers travaux + Modification du PLU | 73 948 |
| Divers travaux de voirie | 516 100 |
| Travaux église | 10 000 |
| Site service technique | 5 000 |
| Ecole publique (divers matériels) | 6 620 |
| Matériel services techniques | 60 000 |
| Eclairage public | 13 685 |
| Voirie définitive lotissement de Kérouel | 6 120 |
| Réaménagement zone humide | 10 000 |
| Etude sur le commerce | 10 000 |
| Effacement des réseaux | 19 125 |
| Agrandissement cimetière | 55 000 |
| Eclairage public rond point des Fontaines | 11 600 |
| Travaux trésorerie | 12 000 |
| **TOTAL DÉPENSES** | **1 006 602** |

| RECETTES D'INVESTISSEMENTS | |
|---|---|
| Solde d'exécution 'investissement reporté | 6 007 |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 459 195 |
| **Virement de la section fonctionnement** | **313 000** |
| FCTVA (remboursement de TVA) | 140 000 |
| TLE | 10 000 |
| Cessions | 75 400 |
| Amortissement de subventions d'équip. | 3 000 |
| **TOTAL RECETTES** | **1 006 602** |

| | |
|---|---|
| **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT** | **0.00** |

## CONCLUSION

**Les aides de l'état vont diminuer, la prudence s'impose pour l'établissement de ce budget 2015. Nous évaluons à 313 000€ le potentiel de résultat de fonctionnement pour l'année 2015.**
**La diminution des aides n'explique pas en totalité cette régression du résultat, des dépenses vont inévitablement progresser (ex: masse salariale qui va augmenter du fait d'une année entière des TAP, participation pour l'instruction des demandes de permis de construire).**
**En ce qui concerne les investissements, c'est 625 000€ qui sera consacré à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. Vous retrouverez près de 60% de cette somme dans la voirie et les trottoirs. Autre grand projet de cette année, l'agrandissement du cimetière, pour lequel nous allouons une somme de 55 000€ pour l'acquisition et la première tranche de travaux.**

# EXTRAIT DU DIAPORAMA

## PRÉSENTÉ LORS DU CONSEIL DU 27 MARS 2015, LORS DU VOTE DES DIFFÉRENTS BUDGETS

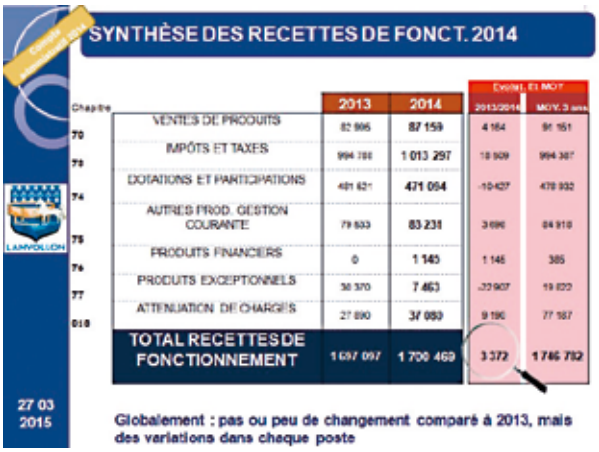


Les recettes se maintiennent, peu ou pas d'évolution globalement, mais des évolutions importantes dans chaque poste.
Les impôts progressent du fait des bases locatives en légère augmentation mais surtout par le nombre de foyers fiscaux qui progresse. Les dotations de l'État commencent à diminuer.

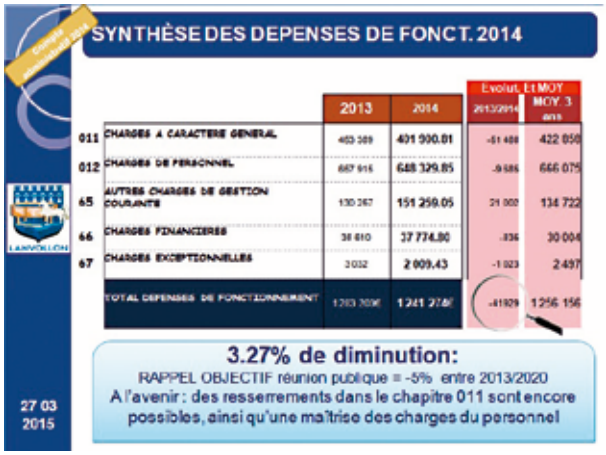


Comme nous l'avions promis, l'analyse précise que, pour chaque poste de charge, l'utilisation avec plus de rigueur de l'argent public portent ses fruits. Les charges baissent de 3,27%. Des efforts sont encore possibles.

Près de 334 000 € ont été dépensés sur un programme de voirie et d'aménagements urbains soit plus de 70% du budget d'investissement.

## CONCLUSION

**Nous évaluons à un peu plus d'un million d'euros la somme que Lanvollon disposera pour faire face à ses dépenses d'investissements. Une fois enlevé le remboursement du capital des prêts, les restes à faire de l'année 2014, nous obtenons cette somme de plus de 620 000 € qui sera consacrée aux investissements nouveaux. Vous retrouverez le détail sur le prévisionnel 2015, pages précédentes.**

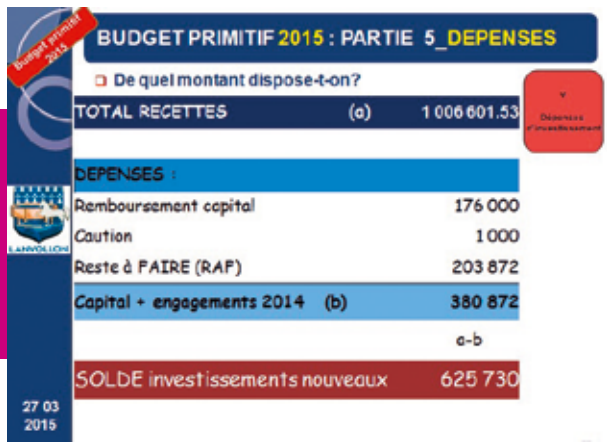

# RÉUNION

## RÉUNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE LANVOLLON

Après une première réunion des commerçants et artisans du centre ville en juin 2014, la municipalité a convié l'ensemble des entreprises de Lanvollon (101) à une nouvelle réunion le 5 février 2015 et 28 ont répondu à l'appel.

Monsieur le Maire, Arsène NICOLAZIC, a ouvert la réunion en rappelant la chance que nous avions à Lanvollon d'avoir un tissu économique aussi dense avec une très grande diversité d'entreprises, donnant à notre ville une dynamique reconnue sur le territoire de la communauté de communes de Lanvollon-Plouha.
Il a également rappelé le souhait de la municipalité de voir naître une union de commerçants et qu'il lui apportera tout son soutien.

Alain SAPIN, l'adjoint au commerce, a présenté les intervenants de la soirée,
- Isabelle QUERE de la Communauté de communes Lanvollon-Plouha,
- Guénaëlle PAYET-LE MEUR, Conseillère Commerce en charge des Unions Commerciales à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor,
- Aurélie LE BRIS, Chargée de Développement Economique à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor
- Thierry MORICE, Président du Kleub de LANVOLLON.
- Pascal PRODHOMME, élu à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor,
- Claude LE CAIN, élu à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor

Les prises de parole se sont succédées tout au long de la soirée pour expliquer les nombreux avantages d'une union de commerçants, tant en matière de communication que de dynamisation.

Thierry MORICE a proposé que le KLEUB héberge dans un premier temps, sous la forme d'une commission, cette future union de commerçants, avant d'évoluer peut-être vers une structure juridique indépendante.

Le groupe est constitué de :
- VIVAL, Gwénaëlle et Franck BRIGOT
- ART et COIFFURE, Virginie URVOY et Valérie HERVE
- Boulangerie CHEREL, Nadine et Jacques CHEREL
- Opticien VISION PLUS, Philippe GUILLOU
- Restaurant LE BRETAGNE, Karine FOVET
- Boulangerie Maison LE FAOU, Eric et Clarisse LE FAOU.

Pour rejoindre ce groupe de travail, vous pouvez contacter l'une de ces personnes, le Kleub ou La Mairie.

## RÉUNION DE QUARTIER

Conformément à l'engagement pris lors de la campagne électorale de mars 2014 et pour répondre à la demande de participation des habitants aux décisions qui les concernent, la municipalité a nommé un élu de la majorité référent par quartier. Ainsi sept quartiers ont été créés dans notre ville.

La première réunion de quartier a eu lieu jeudi 21 mai 2015. Evence LE GOAS, entouré du Maire et des adjoints, a expliqué son rôle devant les 42 personnes présentes.
Il a ensuite évoqué les différents travaux réalisés dans le quartier depuis mars 2014 ainsi que ceux pour les mois et les années à venir.
Les habitants étaient venus avec de nombreuses questions auxquelles ont été apportées des réponses tant par le référent que par le Maire ou ses adjoints, notamment sur :
- Les vitesses excessives dans certaines rues,
- Les nuisances sonores,
- Les chiens errants,
- Les passages piétons,
- La hauteur de trottoir.

# INFOS

## VICTIME D'UN ACCIDENT OU D'UNE AGRESSION ?

Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin…
Pensez à en informer votre caisse d'assurance maladie et votre médecin traitant !

**Pourquoi ?** La Cpam va prendre contact avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude.

**En quoi est-ce important ?** En informant votre Cpam, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire !

**Comment déclarer un accident ?**
Par courrier à : Cpam 22024 Saint-Brieuc cedex 1 / Par téléphone au 36 46 / Sur ameli.fr, rubrique Votre caisse / Je suis blessé par un tiers

# CÉRÉMONIES

Le général Hasselmann remettant les insignes d'officier de la légion d'honneur au colonel Touzé. En arrière plan, M. Kergadallan, retraité des affaires maritimes

## 8 MAI 1945

**8 mai 1945** la deuxième guerre mondiale se terminait enfin. Bien entendu, Lanvollon a commémoré cet anniversaire en rendant hommage à ses enfants morts au champ d'honneur ou en déportation, à ses déportés et à ses résistants.
La cérémonie s'est déroulée en deux parties :

- La première à la stèle Charles Le Guillou où deux gerbes étaient déposées, une par Monsieur Kerhervé , secrétaire de l'ANACR, l'autre par Monsieur le maire.
- La deuxième aux monuments aux morts

Aux monuments aux morts, après le lever des couleurs, M. Alexis Jouan, ancien combattant de la guerre 1939 – 1945, a lu un texte rédigé par M. Félix Le Fèvre . M. Félix Le Fèvre, président de l'ANACR , ancien résistant ayant participé à la libération de notre ville, n'avait pu effectuer le voyage Concarneau -Lanvollon pour des raisons de santé.
M. Serge Dif, ancien combattant d'Algérie, lisait ensuite une lettre d'un lézardrivien, déporté très jeune pour avoir été l'instigateur d'un projet de départ en Angleterre. Projet qui ne put se réaliser suite à une dénonciation.
Puis les choristes de l'association des « Gais lurons » interprétaient brillamment le chant des partisans.
A l'appel des morts, on voyait les enfants présents placer, à l'appel de chaque nom, un petit drapeau tricolore sur un socle devant les monuments.

M. le Maire lisait ensuite le message du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire
Enfin M. Nicolazic, accompagné de Mme Thomas, ancienne résistante et de Léonard Kerrelo, premier adjoint du conseil municipal « enfants », déposaient une gerbe.

Malgré la pluie la commémoration, empreinte de recueillement et de respect, s'est parfaitement déroulée. Elle avait rassemblé un bon nombre de Lanvollonnais et d'enfants dont la présence est toujours particulièrement appréciée.
Entre les deux parties de la cérémonie, le général Hasselmann remettait les insignes d'officier de la légion d'honneur au colonel René Touzé.

**Le colonel René Touzé**
Avant la cérémonie, du 70e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 aux monuments aux morts, le colonel René Touzé a été fait officier de la Légion d'honneur par le général Hasselmann. René Touzé est né le 4 décembre 1932, à Lanvollon, où ses parents tenaient l'hôtel-restaurant Le Bretagne. À 12 ans, il a été mis en pension à Nantes, Rennes, puis Morlaix. En juin 1951, il est entré à l'école militaire de Saint-Maixent, puis de Strasbourg. Ses études principales terminées, en 1952, il est affecté au 7e bataillon de chasseurs alpins à Kitzbühel, au Tyrol, en Autriche, « où ski l'hiver, escalade en été, haute-montagne, exercices de combat… formaient mon quotidien ». Il rejoint ce même bataillon à Bourg Saint-Maurice en novembre 1954. Puis arrivent les événements d'Algérie, il sert alors au 7° et au 27° bataillon de Chasseurs alpins en grande Kabylie où il y restera quatre ans et sera décoré de la valeur militaire avec une citation à l'ordre de la division et deux à l'ordre de la brigade.
À son retour en France, à Annecy, il reçoit la médaille militaire, puis est muté à Chambéry, avant de rejoindre Bourg-Saint-Maurice. Il prend alors le commandement de la première compagnie de combat dite « Sidi-Brahim ». Deux ans plus tard, il rejoint l'école militaire de haute montagne de Chamonix. Pendant quatre ans, il accompagne une unité de skieurs d'élite avec qui il obtient de brillants résultats dans différentes épreuves de championnat du monde (biathlon, ski de fond, ski alpin...). Là encore, sur les pistes, *« j'ai connu de grandes émotions et j'ai été fier de mes hommes »*.
Après un retour au 7e bataillon de chasseurs alpins, il quitte l'armée active, mais reste réserviste pendant six ans . En 1992, il fait ses adieux à l'Armée… mais la garde dans son cœur.

Journee du souvenir de la déportation

## Hommage aux Anciens Combattants d'Algérie

Cérémonie du 19 mars

# TRAVAUX

## VOIRIE

L'ensemble des travaux de voirie budgétisés en 2014 a été terminé courant février 2015 et notamment **le tronçon de route communale de la Boissière et le lotissement.** L'entreprise "Marquage de l'Ouest" a réalisé les marquages au niveau du lotissement Georges Le Bonniec, les emplacements de stationnement sont tracés de façon à laisser un passage pour les personnes à mobilité réduite.
(photos G. Le Bonniec)

L'entreprise EUROVIA a été retenue pour viabiliser le lot Park Hezu, propriété de la commune, afin de permettre aux futurs propriétaires d'engager ses travaux.

L'extension du parking du stade (à l'arrière des vestiaires) a été réalisée par l'entreprise HéRY, nous allons ainsi aménager tous les alentours de cet espace.

## AUTRES TRAVAUX

**Divers autres travaux ont été réalisés par les services techniques :**

- Mise en place de parc à vélos (photo boulangerie et mairie)
- Réalisation d'un bateau rue Saint-Yves pour un passage piéton : une belle prestation de nos employés !
- L'installation d'un compteur à eau au cimetière et à la salle des sports.
- La mise en sécurité de la salle récréative (l'électricité et l'eau)
- La rénovation d'un logement rue de la Gare qui est en cours.

**Pour 2015, conformément à notre feuille de route, 60 % de notre budget sera consacré à la voirie :**

- L'effacement de réseaux des lotissements rues Darsel, 19 mars et Le Gonidec
- L'aménagement des parkings Kervaudry (derrière la mairie) et Cité Bel Air
- L'aménagement du lotissement Dreuzlann et l'éclairage public
- L'aménagement des trottoirs rues Darsel, 19 mars et Le Gonidec suite aux effacements de réseaux

**pour un montant global de 387 000 €.**

Nous allons consacrer 60 000 € d'investissements matériels pour nos services techniques car de nombreux matériels deviennent vétustes et donc très coûteux d'entretien :

- Remplacement de la tondeuse KUBOTA 30 000 € (15 000 € de réparation durant les 4 dernières années) pour la réalisation des 9 ha de tonte sur notre ville, l'ancienne tondeuse datant de 2006.
- Remplacement du camion pour un budget de 20 000 € T.T.C, ce matériel a engendré 14 000 € de réparations dont 8 000 € en 2013 et est immobilisé à ce jour pour de gros problèmes mécaniques.
- La balayeuse, qui avait été achetée 4 000 € à la ville de Saint-Brieuc, a quant à elle généré 13 000 € de réparations dont 7 700 € en 2013. Cette prestation est actuellement assurée par LOCARMOR par trois à quatre passages annuels.
- Le remplacement à la salle des sports de l'auto-laveuse qui est vétuste et devient inefficace (coût du remplacement : 5 000 €).

**Pour une bonne efficacité dans nos travaux, dotons nos services de matériels performants.**

Autre projet en cours de réflexion, l'agrandissement du cimetière par la parcelle de Madame TOULOUZAN. Une étude hydrogéologique est en cours de réalisation afin d'affiner la faisabilité du projet. Affaire à suivre.

# CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

## Compte-rendu du Conseil Municipal des enfants

## DU 24 JANVIER 2015

Etaient présents : Baudry Ines, Collet Maïwenn, Hamon Loann, Henry Dylan, Houart Guillerm, Kerello Leonard, Le Briquer Gabriel, Modet Ambre, Nicolas Theo.

- Mlle Ines Baudry, capitaine du Conseil Municipal des enfants, rappelle aux enfants le programme défini avant les élections et les enfants établissent des priorités.
- Chasse au trésor ou chasse aux œufs à Pâques, il y aura une réunion avec les commerçants le 5 février
- élaboration d'un jardin collaboratif avec la culture de fraises et de tomates, le responsable espaces verts sera contacté.
- souhait de l'installation d'une tyrolienne pour les enfants dans le parc de la mairie près de l'aire de jeux.
- pour la construction d'un skate-park, les enfants discutent sur le lieu à proposer : centre-ville ou Kerouel, le premier serait plus accessible, le deuxième serait trop réduit et trop excentré.
- demande d'un ralentisseur route de Guingamp pour donner ainsi plus de visibilité pour le passage pour piétons.
- le panneau "attention aux enfants" devant l'école publique doit être plus visible.
- les enfants déplorent le non-respect de la signalisation dans la ruelle de l'école communale le soir et le mercredi midi, il demande des contrôles de gendarmerie pour assurer plus de sécurité.
- ils demandent la mise en place de "toutounets" dans les lotissements. Mais doutent aussi de leur efficacité face au manque d'attention des propriétaires de chiens.
- ils demandent l'interdiction des installations foraines sur le parking de l'école publique.
- ils demandent la reconstruction du boulodrome détruit par la tempête pour une utilisation dans un cadre familial.

### > Mise en place d'un règlement intérieur :

Les enfants s'engagent à :
- lever la main pour avoir la parole et faciliter la communication
- oser prendre la parole
- favoriser la discussion
- respecter la parole des autres conseillers
- ne pas extrapoler les questions abordées.

## Compte-rendu du Conseil Municipal des enfants

## DU SAMEDI 28 MARS 2015

Etaient présents : Baudry Ines, Collet Maïwenn, Hamon Loann, Henry Clément, Houart Guillerm, Kerello Leonard, Le Briquer Gabriel, Loranphixay Nali, Nicolas Théo
Théo Nicolas est désigné secrétaire de séance.

### > A l'ordre du jour :

- préparation de la chasse aux œufs du lundi de Pâques
- proposition d'un schéma d'organisation : Le Conseil Municipal se charge de répartir les œufs pour les maternelles dans la première partie du jardon public. Les adultes feront la même chose pour les primaires dans la deuxième partie du jardin public. Les enfants du Conseil Municipal arriveront à 15h.
- Les œufs en plastique seront échangés contre des œufs en chocolat à l'issue de la chasse.
- lecture du livret *A la découverte de ta commune* : La France est un puzzle de 36000 communes

### > Le Conseil Municipal des enfants se lance dans la réalisation du jardin participatif :

Depuis 8 jours déjà, le personnel des espaces verts avait réalisé un espace délimité sur une pelouse de la mairie destiné à recevoir les diverses plantations du Conseil Municipal des enfants. Le responsable s'est même chargé de l'achat des plants ; les employés communaux ont préparé la terre et clôturé le jardin afin de le protéger de nos amis les bêtes : la terre fraîchement retournée attire les chats et les chiens,
Le samedi matin les enfants, équipés de plantoirs et de petites pelles, ont eu un réel plaisir à planter les fraisiers, qui pousseront au printemps sous le soleil que chacun espère généreux. Ainsi les promeneurs pourront cueillir librement des fraises lorsqu'elles seront mûres.

Un peu plus tard dans la saison, les enfants mettront aussi des plants de tomates-cerises pour compléter l'offre du jardin participatif. .

# ESPACES VERTS

Le printemps est une saison très importante pour le service des espaces verts de la ville, les employés sont aux petits soins pour les plans, ce sont 6 000 plans d'été qui vont être plantés dans les divers parterres de fleurs dans les jours à venir, quant aux jardinières, elles devraient venir orner très vite la Mairie, l'église, la salle Bernard LOCCA, le cimetière et autres bâtiments communaux.

Au total ce sont 12 000 plans qui sont utilisés pour le fleurissement chaque année.

Il y a deux nouveaux chantiers qui vont être affectés au service des espaces verts, à savoir : l'aménagement du parking de Kervaudry et la création du nouveau cimetière.

La tonte des gazons est une tâche importante de ce service avec notamment le jardin public, les trois terrains de football, la résidence An Héol, les ronds-points de Kercadiou et du Pont Lô, les HLM de Bel air.

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, le jury composé de quatre personnes extérieures à Lanvollon sillonnera les rues de notre ville afin de noter les différentes façades, parcs et jardins.

La visite est prévue le jeudi 25 juin prochain.

De gauche à droite : Samuel MINON, Jérôme DESTAYS, Ludovic MÜLLER (stagiaire), Frédéric RICHARD, Jean-Paul RAULO

## RAPPEL :

**Quand passer la tondeuse sans déranger ses voisins ?**

Les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques peuvent être utilisées les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h; les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h; les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

**Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?**

Non, sauf exception, vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin.

**Règle générale :**

> Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.
> Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.
> À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :
- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

**À savoir :** les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

# CHASSE AUX ŒUFS

Le conseil Municipal des enfants de Lanvollon a invité tous les enfants de moins de 12 ans à participer à la chasse aux œufs dans le parc de la Mairie le lundi 6 avril 2015 à 16 heures.

C'est Inès BAUDRY, capitaine du Conseil Municipal des enfants qui a donné le top départ de la chasse aux œufs, et c'est plus d'une centaine d'enfants qui a parcouru les allées du parc à la recherche du précieux butin, munie de paniers et autres sacs.

L'après-midi s'est achevée autour d'un café ou d'un chocolat chaud, offert par la municipalité.

Nous pouvons dire que cette première chasse aux œufs à LANVOLLON est une réussite, beaucoup d'œufs n'ont pas eu le temps d'arriver à la maison, un grand nombre d'entre eux a été consommé sur place.

Le Maire Arsène NICOLAZIC s'est félicité de la généreuse participation des commerçants de LANVOLLON qui ont offert une importante quantité d'œufs, la liste de ces 15 commerçants avait été affichée dans le parc afin de les remercier.

**ETAGE** Ech : 1/100

**REZ DE CHAUSSEE** Ech : 1/100

**INTENTIONS**

Maître d'œuvre :

CARLO Jean-François

batir france INGENIERIE

**CENTRE D'INCENDIE ET DE**

**PLAN DE MASSE** Ech : 1/200

**ARCHITECTURALES**

# SECOURS DE LANVOLLON (22)

# LES ÉCOLES

## ECOLE YVES JOUAN

### A l'école publique, de nombreux projets ont déjà été menés ou sont en cours.

La classe de CM1-CM2 participe à un prix littéraire avec les 6ème du collège Jean-Louis Hamon de Plouha. Les élèves ont presque tous lu les 10 titres choisis. Une rencontre entre les classes est prévue au dernier trimestre.
La classe de CE2-CM1 a eu la chance d'accueillir un auteur, M. Jean-Yves Rolland et son illustratrice, Mme Isabelle Plumier. Les élèves ont pu poser toutes leurs questions qu'ils se posaient sur la création de son album pour enfant : «Le fabuleux trésor du Petit Paul».
Ces deux classes iront le 10 avril au collège de Plouha pour une rencontre sportive sortant de l'ordinaire : une course d'orientation avec des énigmes en anglais à chaque balise et un jeu collectif, le «rounders» (= thèque, cousin du base-ball).
Chaque classe, les 6ème compris, est dans la préparation des questions qui serviront lors de cette rencontre.

Notre chorale, composée de tous les élèves du CE1 au CM2, se retrouve tous les 15 jours pour réviser son répertoire en vu de la représentation de fin d'année à An Héol et à la kermesse.
Les élèves de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 ont bénéficié de deux demi-journées de sensibilisation au tri sélectif et à la revalorisation des déchets. L'une à l'école avec Olivier Le Moing, intervenant du SMITOM de Kerval.
L'autre a consisté en une visite du SMITOM de Launey-Lantic.

Toutes les classes de la MS au CM2, ont participé au prix «livre en tête» organisé par la bibliothèque de Lanvollon. Chaque classe est allée voter à l'espace Bernard Locca pour élire son livre préféré parmi les 5 lus en classe.
Un moment de découverte du système de vote avec l'urne pour les plus petits et pour les plus grands qui ont eux une carte d'électeur et doivent signer... Il ne manque plus que l'isoloir.

Les classes de TPS/PS et MS ont bénéficié de 12 séances de musique avec Patrick Le Cloarec, intervenant musique de la communauté de communes.
A partir du conte «Boucle d'Or et les 3 ours», les enfants se sont initiés à divers instruments de musique et ils ont inventé beaucoup de petites chansons.

Les classes de la GS au CM2 sont allées au cinéma de Guingamp dans le cadre d'»Ecole et cinéma». Les élèves de cycle 2 et cycle 3 ont déjà vu 2 films et un dernier leur sera projeté courant mai.
Les GS bénéficient d'une seule séance en milieu d'année. Ils sont allés voir des petits contes chinois.

Rentrée 2015/2016 : Les inscriptions sont à effectuer dès à présent en mairie avec le carnet de santé et le livret de famille.

La directrice de l'école est joignable au 02 96 70 02 91 ou à l'adresse ecole.lanvollon@wanadoo.fr pour tout renseignement ou rendez-vous.

# ECOLE DU SACRÉ-COEUR

## Second trimestre au Sacré-Coeur

Depuis la rentrée de janvier 2015, toutes les classes du Sacré-Coeur reçoivent la visite hebdomadaire de Guénola Jouanny , intervenante de la communauté des communes en arts plastiques et diplômée plasticienne. En lien avec le projet d'école sur l'estime de soi, les classes découvrent "le corps dans tous ses états". Certaines de leurs œuvres ont été exposées pour les portes ouvertes du 28 mars.Vous pourrez à nouveau les admirer lors d'une exposition publique au moulin de Blanchardeau au mois de juin.

A l'occasion des fêtes de Noël, l'école a reçu "les restaurants du cœur de Paimpol" pour faire une grande chaîne du cœur et faire don de leur collecte. Malgré le temps pluvieux, les cœurs étaient ensoleillés.

M. Sylvère Burlot est venu en grande section présenter une chanson qu'il avait écrite avec ses enfants. Les élèves ont créé à leur tour leur propre chant qu'ils ont présenté aux visiteurs des portes ouvertes lors d'un moment de convivialité.

Pour le carnaval, les élèves de maternelle ont rendu visite aux élèves du primaire. Les CM leur ont offert un goûter bien mérité.

Pour fêter Pâques, les élèves du primaire ont reçu le comité catholique contre la faim. Ses membres ont présenté le développement au Burkina Fasso, Burkina Fasso signifiant pays de l'homme intègre. Ils ont écouté le témoignage de Taloto, élève plein de joie du Burkina.

Durant cette troisième période, les élèves de CP et GS se sont rendus à la piscine toutes les semaines.

Les CM participent à un concours régional d'architecture "habiter un pont". Leurs œuvres, toutes différentes, seront examinées par un jury d'architecte fin juin. Nous vous tiendrons au courant des résultats.

Bien entendu, les maternelles ont reçu la compagnie de théâtre des trois chardons. Encore une fois, la qualité du spectacle a enthousiasmé petits et grands.

Les parents d'élèves ont vendu des brioches au sein de l'école pour financer toutes les sorties scolaires de fin d'année. Cette année, les CM partiront visiter le Clos Lucé, demeure de Léonard de Vinci, et les châteaux de la Loire. Nous remercions l'association des parents d'élèves de toutes les actions mises en place qui nous permettent ces sorties.

Les portes ouvertes de l'école se sont déroulées le 28 mars. Ce fut l'occasion de rencontrer les enseignants, mais aussi des élèves qui présentent leur école, d'admirer les œuvres des élèves, de visionner des films qui permettent de mieux comprendre les procédures d'apprentissage des enseignants et bien entendu cette année, d'admirer les magnifiques voitures à pédales de M. Tigoulet. Ce fut une journée riche en rencontres comme nous les aimons.

L'équipe pédagogique du Sacré-Coeur

# COLLÈGE NOTRE DAME

## Activités extra-scolaires :

Plusieurs activités au programme de cette fin d'année scolaire :

- **Visite du château de Rosambo :** pour les élèves de 4è en relation avec le cours d'histoire.
- **Sortie géologique et accrobranche pour les 5è :** une journée partagée entre une étude géologique sur la côte de granit rose à Ploumanac'h et une initiation à l'accrobranche.
- **Théâtre pour les 6è et 5è :** une pièce de Molière : L'Amour médecin, pièce jouée début avril à St Brieuc.
- **Les plages du débarquement pour les 3è en juin :** les plages, le port et musée d'Arromanche, le cimetière américain de Coleville.
- **Concert Choeur de collège au mois de mai pour les volontaires :** plusieurs centaines de choristes réunis pour un concert public à Trégueux.
- **Voyage en Espagne :** une semaine à Barcelone pour les élèves de 3è au mois de mai . Hébergement à l'hôtel sur la Costa Brava, découverte de la baie de Roses, visite guidée de Barcelone : La Rambla, la Sagrada Familia, le stade du neu camp... une journée au parc de Port Aventura.
- Poursuite de différents ateliers durant les pauses de midi : ateliers bridge, rédaction du journal du collège, coin lecture en anglais, atelier "vivre ensemble".

## Projets immobiliers :

Transformation de l'actuelle salle de permanence en futur CDI et informatique. Travaux en cours qui devraient être terminés vers juin. Un accès plus facile en rez-de-chaussée pour les élèves sur les temps de permanence, de récréation et pour de nombreux cours. Salle utilisée également pour l'étude du soir des collégiens et élèves du primaire qui restent en étude le soir de 17 à 18H.

Pendant l'été : début de construction des sanitaires garçons.

## Transport scolaire :

Le collège organise plusieurs lignes de transport scolaire. Elles desservent les communes de Goudelin, Pommerit Le vicomte, Gommenec'h et Lannebert pour la première et les communes de Tressignaux, Plélo, Trégomeur et Notre-Dame-de-la-Cour pour la seconde. Inscription uniquement auprès du collège.

## Tarifs collège

Tarifs appliqués en 2014-2015 : contributions des familles : 28.5 Euros/mois, repas : 4,49 Euros, transport : 18 Euros/mois.

## Horaires collège

Cours de 8h30 à 12h25 et de 13h40 à 16h40.
Pas de cours en 6è et 5è le mercredi matin.
Etude du soir possible de 17 à 18H.

## Résultat national de cross NOTRE DAME LANVOLLON

Belles performances d'Elisa JUSSERANDOT et Marie BOCHER (collège Notre Dame de LANVOLLON) au national de cross country UGSEL. Après un court trajet en TGV vendredi matin et une superbe journée passée à LYON (visite du marché de NOEL de la Place CARNOT, balade dans les rues commerçantes et le quartier du Vieux Lyon), les deux athlètes lanvollonnaises ont bénéficié d'excellentes conditions avant d'aborder ce championnat national réputé pour son caractère très sélectif. Mais c'est sans complexe qu'elles se sont lancées sur les longues pistes de l'hippodrome de LA TOUR DE SALVAGNY, commune située en proche banlieue lyonnaise. Elisa JUSSERANDOT, élève de quatrième au collège Notre Dame obtient une très belle quatorzième place. Quant à Marie BOCHER, championne de FRANCE du 2000m en titre, elle a fini en trombe sa course pour décrocher une excellente sixième place. Ce séjour chez les gones restera longtemps gravé dans la mémoire de nos élèves à la fois pour sa richesse culturelle et sportive.

## Belle journée ugsélienne au bois de BLANCHARDEAU.

*Groupe d'élèves de NOTRE DAME LANVOLLON*

Plus de 150 élèves se sont réunis mercredi 18 mars au bois de BLANCHARDEAU afin de participer au championnat des Côtes d'Armor UGSEL de course d'orientation. Grâce au soutien logistique des membres du comité départemental, Messieurs GASTARD et LE GUEN, chaque concurrent a pu être équipé d'une puce électronique. les six courses ont été proposées dans un ordre imposé de validation de balises. Les Lanvollonnais et Guingampais se sont distingués en remportant une grand majorité des courses. Parmi les concurrents de LA CORDEE, il faut citer Tanguy PRIGENT, Audrey GUILLERM et Dorian LE MEE qui ont remporté leur course en catégorie collège. Les qualifiés se déplaceront dans la forêt du CRANOU dans le centre Finistère le 1er avril afin de participer au championnat de BRETAGNE avec la formule de course au score (obtention de points selon le niveau de difficulté des balises trouvées). Avant cela, plus de trente Lanvollonais participeront au championnat des Côtes d'Armor de VTT qui aura lieu là aussi au bois de BLANCHARDEAU mercredi 25 mars.

Guillaume PERRAULT

# RÉSIDENCE AN HÉOL

## LES SORTIES :

*L'espace rencontre itinérante au MERZER.*

## CHANTS AVEC LES CHORALES

*Echange avec les résidents de L'EHPAD de Trémuson*

L'activité chants est toujours appréciée de tous.
Un grand merci à tous nos bénévoles :

- La chorale de Lanvollon
- Les "Gais Lurons"
- M. BOULBIN (après midi KARAOKE)

# RÉSIDENCE AN HÉOL

## RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES :

Les groupes et les affinités se sont très vite retrouvés autour des activités périscolaires.

Echange, partage, complicité sont au rendez-vous pour agrémenter cette rencontre intergénérationnelle.

## ATELIER CULINAIRE :

C'est avec un grand plaisir que les résidents participent à l'atelier culinaire. Ce moment privilégié est l'occasion de mettre en pratique le savoir- faire de chacun.

# RÉSIDENCE HENRI TERRET

## TRAIL AND ZIC : DANS LES STARTING-BLOCKS

Grande première pour la Fondation Bon Sauveur, la Résidence Henri-Terret, co-organise le samedi 16 mai 2015, en partenariat avec l'association "Courir à Lanvollon", une course nature "Trail and Zic" et deux randonnées de la solidarité.
Cette manifestation facilitera la découverte de la Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha et braquera les projecteurs sur les trésors patrimoniaux du territoire.
La course sera de 14,9 km, la randonnée de 8 km et celle de sport adapté de 1,5 km.
Le foyer de vie qui a pour vocation d'accueillir des personnes en situation de handicap psychique souhaite créer ce type d'évènement afin de densifier le lien social et associatif.
De nombreux partenaires (les communes de Lanvollon, Goudelin, Lannebert et Gommenec'h, la Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha, Les Gais Lurons, Les coureurs de l'Isle de Goudelin) se mobilisent afin de préparer au mieux cette journée.

Au-delà de l'évènement sportif, notre volonté est de proposer des animations musicales, une exposition au sein de la résidence, la vente d'objets réalisés par les habitants du foyer.

Les bénéfices de cette action solidaire permettront de participer à la mise en place ou à la continuité d'activités et de séjours.

### Pratique

**Samedi 16 mai, à la résidence Henri-Terret, :**
**> 15 h, marche et rando sports adaptés;**
**> 17 h, trail.**

Tarifs : pour le trail, inscriptions avant le jour de la course, 8 € ; sur place, 10 € ; limité à 249 coureurs. Marche : inscriptions, 3 € à l'avance, 5 € sur place. Marche adaptée : inscriptions, 1 € à l'avance et sur place
Renseignements et inscriptions sur le site : yanoo.fr, le blog de la résidence : henri-terret-lanvollon.over-blog.com ou par courriel : trailandzic@gmail.com

http://www.letelegramme.fr/cotes-darmor/lanvollon/trail-and-zic-avec-la-residence-henri-terret-23-01-2015-10501627.php
http://www.ouest-france.fr/la-residence-henri-terret-participe-au-lancement-du-trail-and-zic-3124622

## RÉSUMÉ DE LA JOURNÉE

Associer handicap psychique, sport, solidarité et convivialité, tel était le souhait des professionnels de la Résidence Henri Terret, établissement de la Fondation Bon Sauveur de Bégard.

A l'origine, une idée, puis une concrétisation grâce au porteur de projet, l'association « Courir à Lanvollon ».

En effet, en septembre 2014, la date du 16 mai 2015 a été retenue sur le calendrier des Courses hors stades, afin que la première édition du Trail And Zic (course nature de 14.9 kms, randonnée de 8 kms et randonnée sport adapté de 1.5 kms) puisse se dérouler au départ de la résidence.

Des mois de préparation associant des professionnels et des habitants de la résidence, la CDC Lanvollon/Plouha, des élus des 4 communes traversées par le trail (Lanvollon, Goudelin, Lannebert et Gommenec'h) et des bénévoles, les coureurs de l'Isle et les Gais Lurons, ont permis d'aboutir à un « beau succès », tel que le soulignent les quotidiens locaux.

216 coureurs et 116 marcheurs ont pu découvrir le paysage aux alentours de Lanvollon et surtout le patrimoine du territoire (Viaduc de Blanchardeau, plusieurs moulins de la Vallée du Leff, chapelles, calvaires, lavoirs, ponts et maisons en pierre).

Cet évènement a été rythmé par les accordéons diatoniques de la «roue des Arts» et par les chansons des Frères Morvan. Il a été associé à un élan de solidarité de Thierry DUIZET (dégustation d'algues), de Guénola JOUANNY (intervenante maquillage), du Forum citoyen Leff Armor et du Comité Départemental du Sport Adapté.

Les fonds récoltés lors de cette journée, fruit d'une aventure humaine, permettront la mise en place d'activités nouvelles et de financer des séjours pour les habitants de la Résidence.

# FONDATION, TRADITION ET DISPARITIONS DES CHAPELLES DE LANVOLLON.

Comme nombre de villes et villages de Bretagne, ce furent des moines irlandais ou gallois issus de la tradition celtique qui envahirent pacifiquement "La Petite Bretagne" chassés de leur pays par les envahisseurs saxons venus du nord entre le VI et VII$^{ème}$ siècle.
Les moines étaient des organisateurs, ils défrichaient, construisaient des monastères, des hospices, créant des lieux de passage qui devinrent des villages.
Si on reprend la traduction de Lanvollon, Lann en breton signifie "ermitage, le lieu du moine, de l'ermite... etc" et Vollon le moine fondateur. Sur Lanvollon, terre consacrée, il a été construit au moins 5 chapelles dont quatre furent détruites à la Révolution et la dernière dans les années cinquante.

## La chapelle Saint-Jean-Baptiste

La plus ancienne chapelle de Lanvollon fut la chapelle St-Jean-Baptiste située sur la route de Châtelaudren, une croix de bois et un petit square en marquent l'emplacement actuellement.
Cette chapelle dont l'origine est perdue était probablement construire sur l'ancien monastère de St-Vollon et comportait un "minihy" ou lieu d'asile pour les pauvres, les malades et les pèlerins en route pour St Jacques de Compostelle. On trouve mention de cette chapelle au XIII$^{ème}$ siècle par des actes de donation faits par Mathilde, fille du comte de Goëlo (1245).
Au XVII$^{ème}$ et XVIII$^{ème}$ siècle on trouve mention dans les archives des cérémonies célébrées comme le mariage de François- joseph Lostie de Kerhor et damoiselle de Kerguern le 27 novembre 1778.
N'oublions pas la "Fontaine guérisseuse" associée à la Chapelle St Jean et située sur la voie romaine qui traverse Lanvollon.
Nous citons J. Darsel dans "Notes historiques sur la Paroisse de Lanvollon, édition 1960 :
"L'emplacement sur lequel se trouvait cette vieille fontaine St-Jean porte aujourd'hui le nom de "Fontaine neuve". Les anciens disent y avoir vu autrefois une niche avec une statue de la Vierge Marie".
A la Révolution Française, la chapelle St-Jean fut vendue par adjudication :
*"Le huitième jour du mois de messidor de l'an douze de la République,"*
On ignore qui l'acheta, 10 ans plus tard elle était signalée en ruines et fut entièrement démolie en 1816.

## La chapelle Saint-Vincent

On trouve trace de cette chapelle en 1559 comme étant *"administrée par Dom Jehan Pen, gouverneur des biens et rentes de la chapelle St Vincent."* Elle était située en bordure de l'ancienne voie allant de Carhaix à Portrieux, non loin du château de Kerusaré, sur une parcelle nommée encore en 1960 "le clos de St Vincent". Origine du nom : St Vincent de Saragosse était un martyr chrétien (mort en 305) dont l'origine "vincere" signifie vaincre. Il fut très honoré durant les premiers siècles de l'Ardèche à la Vendée où plusieurs monastères lui furent consacrés et devint on ne sait par quel processus mental le Saint-Patron des vignerons.
Une autre hypothèse fut avancée : celle de St-Vincent de Paul mais celui-ci est né en 1561 ou 1581, et mort en 1660. Cette hypothèse est historiquement fausse puisque les premières traces de la chapelle remontent à 1559, bien avant la naissance de celui-ci.
La chapelle fut prospère jusqu'au 17$^{ème}$ siècle, et on trouve dans les archives de nombreuses cérémonies de mariages. Au 18$^{ème}$ siècle, elle fut signalée comme ruines et n'existait plus au moment de la Révolution.

## La chapelle Saint-Guillaume

Elle est signalée dans les archives de la paroisse au 12$^{ème}$ siècle comme ayant été élevée en l'honneur de Guillaume Pinchon, évêque de St Brieuc et déclaré "saint". Elle était située place du Marché au blé près de la "justice de paix" . Mise en vente à la Révolution, elle sera détruite peu après et remplacée par un calvaire qui disparut à son tour au 19ème siècle.

## La chapelle Saint-Jacques

Elle était située à l'emplacement du monument aux morts 39-45 et fut probablement construite courant XIV/XV$^{ème}$ siècle en l'honneur du saint de Compostel car les Bretons avant la Révolution se rendaient fréquemment en pèlerinage au-delà des Pyrénées.
Elle fut transformée en oratoire vers 1800 puis vendue à la Révolution pour ses pierres et dénommée "Chapelle du Calvaire" puis "Chapelle Notre-Dame du Bon-Secours". Enfin elle sera détruite en 1854 et l'emplacement sera vendu à la commune.

## La chapelle Saint-Yves

Sur la route allant à Pludual était placée une statue de St-Yves dans le creux d'un arbre et les passants y déposaient des fleurs et des offrandes. Au milieu du 19$^{ème}$ siècle la famille Dollo eut la "volonté" de transformer cet oratoire rudimentaire en une chapelle. Elle offrit une parcelle de terre et ouvrit une souscription.
La chapelle fut édifiée en 1885 et un pardon fut institué le lundi de Pentecôte. Après la dernière guerre, elle fut abandonnée et désaffectée suite à un vice de construction.
En 1957, elle fut partiellement démolie pour cause de dangerosité et transformée en un petit oratoire. Une messe y est donnée tous les ans en mémoire des fondateurs et de St-Yves.

## Conclusion

L'ancienneté d'une chapelle se jauge à la présence d'une fontaine comme la Chapelle St-Jean. La constitution de hameaux comprenait la construction d'une chapelle et la survie de celle-ci dépendait de l'évolution du hameau par disparition ou englobement avec le village voisin et l'église devenait alors proéminente.
Au 19$^{ème}$ siècle nombre d'habitants construisirent dans leur jardin, petit ou grand, des oratoires dédiés à Notre-Dame. Signalons celui de la Villa Kernetra en pierres des landes, dédié à Notre Dame et situé près d'une source. Partiellement détruit en 1979, il reste les fondations et les pierres éparpillées autour. Le projet est de le reconstruire.
Si vous connaissez l'existence d'oratoires "privés" ayant survécu au 20$^{ème}$ siècle, notamment place du marché au blé, il serait passionnant au niveau du patrimoine d'en faire "l'inventaire bénévole" dans l'esprit de la transmission et de la mémoire envers les générations futures.

# ASSOCIATIONS

## APEL

**Bureau :**

- Président : Gilles Hénaff - Lannebert - Tél. 02.96.52.35.54 (1er rang -milieu)
- Vice Président : Freddy Blouin - Lanvollon
- Trésorière : Solène Le Floch - Tréssignaux
- Trésorière adjointe : Sandrine Nivet - Lanvollon
- Secrétaire : Béatrice Hénaff - Plélo - Tél. 06.78.56.60.96
- Secrétaire adjointe : Caroline Le Guen - Pludual

L'Apel compte en tout 23 membres dont : DALLIER Klervia - BACHER Martine - COURCOUX Laurent - FICHOU Soizick - HAMON Gregory - HERISSON Catherine - LANDAIS Christelle - LE DU Gwénaëlle - LE GOAS David - SALIOU Patrick - LE MERRER Olivier - PERROT David - RAISON Kathy - ROBIN Kattel
HEDOUIN Lionel - OUDOT Sébastien - JOUAN Séverine

### Animations de l'APEL 2014-2015

Notre équipe continue de se mobiliser en organisant des manifestations tout au long de l'année scolaire. Les profits de ces manifestations viennent cofinancer les activités scolaires (voyages, matériels éducatifs, loisirs, etc.). En 2013 - 2014, c'est plus de 13 500 € qui ont été reversés aux écoles. Cette nouvelle année scolaire démarre très bien avec la vente de chocolats de Noël qui a déjà rapportée 2 600 €. Autres opérations : vente de brioches, soirée Tartiflette le 4 avril et enfin la kermesse prévue le 28 juin. Et bien sûr, notre rendez-vous chaque dernier samedi du mois pour la collecte de papiers, de 10h à 12h au collège Notre Dame.

## Korollerien Lannon

Les danseurs et danseuses de Korollerien Lannon assureront le spectacle comme chaque été lors des soirées Lanvollon en Danse. Les dates sont fixées au mercredi 22 juillet et au mercredi 12 août. Les dates et horaires seront rappelés par affichage et dans la presse. Nous vous rappelons nos différents ateliers : danse pour les débutants, danse pour les confirmés, broderie - crochet...

Les danseurs de l'association peuvent assurer des prestations dansées pour des animations. N'hésitez pas à vous renseigner.

## Ateliers et Loisirs

L'association "Ateliers et Loisirs» a le plaisir de vous annoncer son Exposition qui se tiendra à l'Espace Bernard Locca les samedi 6 et dimanche 7 Juin, de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30, avec pour thème cette année, "les accessoires de mode".

Vous pourrez découvrir les talents et passions de nos adhérents dans les différents ateliers que nous proposons tout au long de la saison, ainsi que notre traditionnel salon de thé.

Même si l'année est déjà bien entamée, il nous reste quelques places dans les ateliers "Encadrement- Cartonnage", "Tricot- Crochet" et "Peinture sur Soie".

Par ailleurs, nous vous rappelons que notre prochaine Assemblée Générale se tiendra le mardi 29 septembre à 14 h 30.

# COMITÉ D'ANIMATION DE LANVOLLON : LE PROGRAMME DES ANIMATIONS 2015

**DIMANCHE 21 JUIN :**
**41ème brocante foire aux puces.** Le comité participera financièrement comme par le passé au spectacle pyrotechnique offert par la mairie dans le cadre de la traditionnelle fête patronale de la Saint-Jean.

**DIMANCHE 2 AOÛT :**
**42ème brocante foire aux puces.**

## LANVOLLON EN FÊTE : SAMEDI 1ER AOÛT, SPECTACLE

**C'est l'une des principales manifestations estivales du secteur. Comme l'an passé, l'événement aura lieu durant deux jours, le samedi 1er et le dimanche 2 août. Si le dernier jour est consacré à la foire aux puces, le samedi, lui, verra de nombreuses stars débarquer sur la scène, située place du stade.**

Le plateau 2015, a de l'allure. *"Il y a une différence de taille par rapport à l'année précédente, au lieu de quatre têtes d'affiche, nous sommes passés à six."* Autre point notable : la bande-son est remplacée par un véritable orchestre.

Qui les milliers de spectateurs verront-ils sur la scène de Lanvollon en fête ? **Phil Barney,** l'auteur de l'inoubliable Enfant de toi. Il y aura également **Patrick Juvet** et son fameux refrain Où sont les femmes ? Avec leurs gestes pleins de charme…

Et ce n'est pas tout : **Sacha** de Début de Soirée, chantera également sa Nuit de folie et bien d'autres tubes.

**Jean-Pierre Morgand,** le leader du mythique groupe Les Avions, interprétera notamment Nuit Sauvage, l'un des plus gros succès des années 80.

Autre star : **Joniece Jamison,** célèbre notamment pour son duo Joue pas avec François Feldman, chantera de nombreux morceaux. Elle va mettre de l'ambiance. Car cette artiste est tout sauf une amatrice : elle a pris part à des concerts et des enregistrements de vedettes comme Elton John, Johnny Hallyday, Jean-Jacques Goldman…

La dernière tête d'affiche se nomme **Philippe Cataldo,** à qui l'on doit notamment Les divas du dancing.

La soirée sera animée par **Caroline Marx**, une magicienne de renom, déjà passée par M6 et qui œuvre régulièrement à Bobino, la célèbre salle de cabaret parisienne dirigée par Gérard Louvin. *"De la magie à Lanvollon en fête, c'est une première. Cela va plaire aux gens"*

**Toujours une touche bretonne**
Ce qui plaira au public, c'est également la première partie, assurée par les fameux Glochos. *"L'an passé, nous avions fait venir le groupe Kalfa. Avec les Glochos, nous conservons cette touche bretonne à laquelle nous tenons absolument."* Avec plus de cinq heures de spectacle, le samedi 1er août, qu'on se le dise à Lanvollon, on ne risque pas de s'ennuyer.

**Tarif : 15 euros, gratuit pour les moins de 10 ans.**
**Sur place : giga saucisse-frites - restauration rapide, boissons**

# COURSE CYCLISTE

## TRÈS BELLE VICTOIRE DE LUDOVIC POILVET POUR LA 22E ETOILE DE TRESSIGNAUX

Le samedi 7 mars 2015, à 14h20, du parking Super U de Lanvollon, 200 coureurs se sont élancés sur le circuit de la 22e Etoile de Tressignaux. Ce dernier est composé d'une grande boucle de 101,6 km avec un départ de Lanvollon, puis d'un final de 8 tours de 4 km sur le circuit de la Croix-Pierre à Tressignaux. Rappelons l'itinéraire de cette première partie en ligne : Lanvollon, Tressignaux "départ réel de la course", Plélo, Notre-Dame-de-la-Cour, Tréguidel, Pléguien, Plouha, Pludual, Lannebert, Trévérec, Le Faouët "une boucle", Le Faouët, Trémeven, Lannebert, Trévérec, Saint-Gille-Les-Bois, Pommerit-Le-Vicomte, Gommenec'h, Rangaré, Pommerit-Le-Vicomte, Le Merzer, Goudelin, Lanvollon, puis arrivée à Tressignaux après les 8 tours. La distance à parcourir est de 133,6 km pour les coureurs seniors 1-2-3 et juniors avec l'ascension de cinq côtes difficiles pour le classement du meilleur grimpeur. C'était le temps idéal pour une si belle course, avec ce ciel bleu et cette douceur digne d'une belle journée de mai. La foule était au rendez-vous à tous les points chauds, comme dans les cols de montagne. Ce peloton imposant, la qualité de course, l'organisation parfaite, le talent des coureurs ne pouvaient que rendre heureux le public, les dévoués organisateurs "les Amis du vélo", et notre super couple "Yvonne et Jean-Yves Burlot". Ce dernier mérite vraiment d'être devenu personnalité de l'année 2014.

Concernant la course elle-même, dès le 35e km, 17 coureurs se sont échappés. A l'entrée du circuit final, ils étaient encore 16 échappés avec une avance de 2'30 sur le peloton et 1'30 sur un groupe de 6 coureurs en contre-attaque. A trois tours de l'arrivée, Ludovic POILVET a réussi par son courage à sortir du groupe de 16 et a remporté cette touchante victoire, en la dédiant à un ami "son plus fidèle supporter durant dix ans" récemment disparu. A noter une chute dans la côte de Trévérec, au deuxième passage, un coureur ayant chuté a été évacué sur civière avec la voiture de secours par mesure de sécurité. Heureusement, rien à signaler pour ce coureur, qui finissait une autre course le lendemain.

Philippe Le Goux, président de la Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha et Francette Le Garff-Truhaud, vice-présidente, ont libéré les coureurs au départ et les ont récompensés sur le podium.

### Classement des 3 premiers :

1. **Ludovic POILVET** (Team Pays de Dinan) "les 133,6 km en 3h08' à la moyenne de 42,63 km/h" meilleur animateur et meilleur grimpeur ;
2. **A. KERMAREC** (EC Landerneau) ;
3. **T. PERIOU** (BIC 2000)

Michel PIERRE

# ENTENTE CYCLISTE PLOUHA-LANVOLLON

L'entente cycliste Plouha-Lanvollon, club cycliste fort de 150 licenciés est afillié à la F.F.C et à la F.S G.T. Il se compose d'une section V.T.T et d'une section ROUTE.

**La section V.T.T** est essentiellement l'école de vtt, qui va des poussins (7 ans) aux cadets ( 16 ans), et entraîne à la compétition, Tournoi Régional du Jeune Véttétiste (TRJV) et à la coupe de Bretagne vtt. Elle est composée de 80 licenciés en 2015.

**La section ROUTE,** qui elle aussi prépare aux compétitions, va des benjamins ( 11 ans ) aux seniors et elle participe aux différentes courses sur route de la région. Elle est composée de 40 licenciés.

Il y a plus de 20 encadrants pour superviser et organiser les entraînements. En 2015 l'E.C.P.L organise deux manifestations sur la commune de LANVOLLON .

> **le 27 septembre** la Randonnée du LEFF, proposera 3 circuits VTT 20, 40, 60 kms et 1 circuit pour les marcheurs de 8 à 10 kms. Départs prévus parking salle ARMOR - ARGOAT .

> **le 15 novembre** la 3eme édition du VETATHLON DU LEFF est organisée sur le site du Moulin de BLANCHARDEAU.

### Pour tout renseignement

M. LE FLECHER Bernard 02 96 70 29 05
email : bernard.leflecher@orange.fr

# ASSOCIATIONS

## L'UNION BOULISTE DU LEFF

**L'association, créée en 1992, propose des initiations aux jeunes de 6 à 16 ans à l'école de boules depuis 2003, en les accueillant tous les samedis, de mars à octobre, de 9h45 à llh30, à Lanvollon, sur le parking du stade devant la salle Armor-Argoat.**

En parallèle un challenge départemental leur est proposé sous forme de concours par étapes en individuel. Pour les adultes, l'association encadre des entraînements, le mercredi de 18h30 à 21h00, de mars à octobre à Lanvollon, sur le parking du stade, et de octobre à mars au boulodrome de Goudelin.

Cette année, l'Union Bouliste du Leff organise trois grands rendez-vous :

### > LE PREMIER EN MAI :

- **le 8 mai, Challenge Lucien Quéret, en doublettes (120 euros au premier)**
- **le 9 mai, doublettes**
- **le 10 mai, championnat des Côtes d'Armor, triplettes (150 euros au premier)**
- **le 11 mai, pen es pen**

### > LE SECOND EN JUIN

- **le 13 juin, doublettes**
- **le 14 juin, triplettes**
- **le 15 juin, doublettes 3 boules**

### > LE TROISIÈME EN JUILLET

- **le 5 juillet, Challenge départemental des jeunes de moins de 16 ans**

### INFOS PRATIQUES :

Tarif : 10 euros à l'année
2 séances d'essai avant adhésion
Contacts : Jacky Quéret : 06 14 28 12 07

## Roller Lanvollon

L'Association a su, encore une fois cette année, faire profiter ses licenciés de sorties et de moments agréables partagés tous ensemble.

La convivialité est le maître mot que se sont donné William, Christelle et Marie Line qui, cette année ont dû assurer les séances avec un effectif restreint.
Heureusement ils ont pu compter sur l'aide de Manu et Florian, toujours là pour chapeauter nos loulous dans la joie et la bonne humeur...
Mais encore une fois cette année nous avons aussi eu le soutien des mamans, des papas mais aussi des grands- parents de par leur présence aux sorties et aussi leurs bonnes pâtisseries !!!

Le nombre de licenciés a baissé cette année, dû à la réorganisation du temps scolaire.
Mais nous avons aussi dû arrêter les inscriptions pour des questions de sécurité.
L'association accueille une quarantaine de licenciés sur les 2 séances pour l'année 2014/2015.

Pour l'année 2015/2016, nous demandons aux bénévoles de bien vouloir nous rejoindre.
Nous allons réellement manquer de personnes pour encadrer les séances, voire même les animer, selon le nombre d'inscrits l'année prochaine.

**ALORS, VENEZ VITE NOUS REJOINDRE !!!**

Les cours sont divisés en deux séances :
**le mercredi après-midi pour les enfants (en fonction de l'âge) et le mercredi soir, une séance est organisée pour les adultes.**

Un bureau composé :
- D'une présidente : Laure Le Gall 06/87/25/05/73
- D'une secrétaire : Marie-line Caulle
- D'une trésorière : Christelle De Conceicao,

est à votre disposition pour toute demande complémentaire.

La cotisation annuelle est de 10€ pour les petits et grands.

Alors, venez vite nous retrouver au forum des associations début septembre, pour préparer la rentrée 2015/2016

L'Association Lanvollonnaise du Roller

# LA CORDÉE LANVOLLON

## PROGRAMME CHARGÉ EN FÉVRIER ET MARS POUR LES SPORTIFS DU COLLÈGE NOTRE DAME !

Les collégiens de LA CORDEE, association sportive du collège Notre Dame de LANVOLLON, sont des habitués des compétitions scolaires organisées le mercredi par les services UGSEL, Fédération sportive scolaire des établissements privés. En ce début d'année 2015, les rassemblements et championnats vont mobiliser de nombreux sportifs lanvollonnais sur les stades et terrains de sport du secteur. « Le programme est riche et varié jusqu'à PÂQUES » précise Monsieur PERRAULT, professeur d'EPS du collège. Au programme : du badminton, tennis de table, vtt et course d'orientation. « Nous avons investi beaucoup d'efforts et de matériel dans ces deux dernières activités dans lesquelles nous souhaitons impliquer nos élèves les années à venir dans les différents championnats scolaires ». Il faut enfin rappeler que le collège va organiser les prochains championnats départementaux de Course d'orientation et de VTT à BLANCHARDEAU les mercredis 18 et 25 mars prochains.

*Un groupe de LA CORDEE à l'entraînement de VTT dans les bois de LANVOLLON*

# VOLLEY CLUB DU LEFF

## LA SAISON 2014/2015 AU VOLLEY CLUB DU LEFF

**Cette année, le VC LEFF a engagé 5 équipes en FFVB : 2 équipes minimes, 2 équipes poussines au niveau départemental, une équipe sénior féminine en régionale et 2 équipes en FSGT (championnat loisirs départemental).**

Les équipes minimes ont réalisé de beaux progrès tout au long de la saison avec 2 entraînements par semaine (mercredi et vendredi), elles terminent 2 et 3èmes sur 5 équipes.

Les poussins, en grande majorité débutants, ont fait leurs premiers pas en compétition (2x2), les garçons terminent 4ème /6 et les filles 6èmes.
Les séniors féminines retrouvaient le niveau régional cette saison. Le début du championnat a été très satisfaisant avec 4 victoires d'affilée ! Quelques mésaventures (blessées, malades….) ont eu raison de la fin de saison qui a été compliquée à vivre. Finalement, les filles terminent 5ème sur 8 dans la poule A et participent aux barrages en avril pour établir un classement sur les 21 équipes qui évoluent en région.

En FSGT, l'équipe 2 nouvellement promue en D2 fait une saison équilibrée et, malgré un effectif réduit, se trouve en milieu de tableau actuellement.
L'équipe 1, championne l'année dernière et victorieuse en coupe également, fait une saison très satisfaisante, elle ne sera probablement pas première cette année car l'Université, composée de joueurs jouant en régional et national, a un niveau bien supérieur.

Pour tout renseignement, nous avons un site à jour.

Vcleff.clubeo.com

# ASSOCIATIONS

## L'OGEC

**L'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) de LANVOLLON regroupe les deux établissements catholiques présents sur la commune, à savoir l'Ecole primaire du Sacré-Coeur et le Collège Notre-Dame.**

**Son rôle s'exerce dans trois principaux domaines :**

- la gestion économique et financière : comptabilité, restauration...
- la gestion sociale : emploi du personnel non enseignant.
- la gestion immobilière : entretien des bâtiments.

**Plusieurs projets se sont concrétisés durant l'année 2014-2015 :**

- les rénovations de la cuisine, de la salle de musique et des deux classes de 5ème
- la création d'un bloc sanitaire pour les filles.

Lors de son Conseil d'Administration du 23 Février dernier, Rachelle ROUXEL, à la présidence depuis plus de 20 ans, n'a pas souhaité se représenter.

**Un nouveau bureau a donc été élu dont voici la composition :**

- Président : Hervé ROUSSEAU
- Vice-Présidents : Mikaël COLLET et Eric BOULANGER
- Trésorier : Jean-Charles TOUZÉ
- Trésorier-Adjoint : Franck COLOMBO
- Secrétaire : Karen MARTINET
- Secrétaire-adjointe : Marina JOSSE

L'équipe dynamique, nouvellement constituée, compte 12 membres et se réunira plusieurs fois par an en présence des deux directeurs pour réfléchir aux propositions faites par ces derniers.
Actuellement, le transfert du CDI (Centre de Documentation et d'Information) et de la salle informatique est en cours. Ils vont prendre la place de la salle de permanence qui se trouvait, jusqu'à présent, au rez-de-chaussée.
Au début de l'été, les travaux de construction du bloc sanitaire pour les garçons devraient commencer.

## Le club des Craquelins a désormais 8 ans d'existence.

Fort de ses 80 adhérents, nombreux sont les participants qui viennent se distraire tous les mercredis après-midi dans la salle récréative de l'ancien foyer logement.

> Dès 14 Heures les joueurs de belote, de tarot, de bridge et de jeux de sociétés se mettent en place et les boulistes envahissent les allées de boules.

> A 16 Heures place au goûter où tout le monde se retrouve et passe un moment convivial ensemble.

Environ 3 concours de belote et de boules sont organisés dans l'année, un buffet campagnard au mois de mai et un repas cochon grillé à la fermeture avant la saison estivale.

Et cette année, pour la première fois, un loto a été organisé le samedi 21 février. Devant le succès qu'a connu l'Association, il est prévu d'en organiser un autre avant la fin de l'année 2015.
Pour clore l'année, un repas de Noël a lieu au Lucotel et là encore nombreuses sont les personnes qui y participent.
Un lien social s'est créé grâce à ces rencontres hebdomadaires.

# GAIS LURONS

L'activité *chant* est toujours apprécié de tous.
Les groupes et les affinités se sont très vite liés autour des activités péri-scolaire. Echange, partage, complicité sont au rendez-vous pour agrémenter cette rencontre intergénérationnelle.
Un grand merci à tous nos bénévoles :
- la chorale de Lanvollon
- les Gais lurons
- M. Boulbain (après-midi karaoké)

C'est avec un grand plaisir que les résidents participent à l'atelier culinaire. Ce moment privilégié est l'occasion de mettre en pratique le savoir-faire de chacun.

# L'AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque, dirigée par des parents d'élèves de l'école "Yves Jouan", a pour objectif de réunir les familles de l'école autour de projets festifs et conviviaux ( fête de l'automne, kermesse, bal...), dont les recettes aideront au financement des activités des enfants de l'école publique.

contact : amicalelaiquelanvollon@gmail.com

Amicale Laïque Lanvollon

## Calendrier des prochains événements de l'Amicale

- 31 mai 2015 : kermesse
- 26 juin 2015 : bal de l'école

# Le Tennis Club Lanvollon

Le Tennis Club Lanvollon Goudelin propose la pratique du tennis dès l'âge de 5 ans. Entraînés durant toute la saison par Caroline Colomb, diplômée d'état, les enfants s'initient tous les samedis, de 11 h 30 à 12 h 30. Pour le plus grand bonheur de Caroline ils devraient réussir à maîtriser coups droits, revers et services pour le mois de juin.
Les différentes équipes engagées en championnat réalisent de beaux matchs tous les week-ends et défendent fièrement le Tennis Club sur les courts voisins. A partir du mois de mars, les équipes + de 35 ans entreront en lice.
A noter que l' assemblée générale aura lieu cette année au mois de juin et le traditionnel tournoi débutera à partir du 20 juillet 2015.

**PRATIQUE :** Pour tous renseignements, contacter Audrey Le Biniguer, tél. 06.87.75.68.03

# INFOS

## DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Vous avez entre 25 et 65 ans ? Agissez contre le cancer du col de l'utérus en réalisant un frottis tous les 3 ans.

**1 000 décès par an**

Ce cancer est la cause de plus de 1 000 décès par an en France et environ 3 000 nouveaux cas sont détectés chaque année (données 2012). Un dépistage régulier permet de réduire l'incidence de ce cancer de plus de 90 %.

**Un frottis tous les trois ans**

Le frottis de dépistage est recommandé aux femmes à partir de 25 ans. Les deux premiers frottis doivent être réalisés à un an d'intervalle. Ensuite, un frottis est indispensable tous les 3 ans jusqu'à 65 ans.
Le frottis peut être effectué par un gynécologue, un médecin généraliste ou une sagefemme et ce, en milieu libéral, à l'hôpital, dans un centre de santé, dans un centre mutualiste, dans un centre de planification ou, sur prescription d'un médecin, dans un laboratoire d'analyse de biologie médicale.

**Une prise en charge par votre MSA**

Le coût de cet examen comprend le prix de la consultation pour le prélèvement, auquel s'ajoute un montant de 15,40 euros pour la lecture du frottis. Il est pris en charge dans les conditions habituelles par la MSA. La somme restante est généralement remboursée par votre complémentaire santé. Pour en savoir plus, parlez-en à votre médecin traitant ou consultez le site www.msa-armorique.fr, rubrique "Santé".

# VACANCES DE NOËL À LANVOLLON
# AVEC LE CIRQUE GERVAIS

**Le cirque Gervais s'est installé à Lanvollon pour la période du 14 décembre 2014 au 4 janvier 2015. La météo n'a pas été clémente. Tout a commencé par la pluie et la boue, puis un froid glacial s'est invité avec des gelées. Les conditions de vie dans un cirque sont parfois très rudes. Il faut monter, démonter le chapiteau par tous les temps, s'occuper des animaux qui ont trop chaud ou trop froid. Il faut être performant à chaque représentation devant le public. Le cirque était peut-être prédestiné à devenir une école du courage et de la création auprès des jeunes.**

## 1. Historique :

L'histoire du cirque Gervais commence avec un Anglais "Tom Randell" qui débarque en France. Il entre alors au cirque Figuier qui était le cirque de la Bretagne. En 1929, il fonde son propre cirque, en Bretagne, qu'il nomme le Cirque français. La famille s'agrandira et débouchera sur la création de 3 cirques : Le Cirque français dirigé par Madame Yolande Bourguignon - Le cirque Gervais dirigé par Monsieur Gervais Kisling - Le cirque Alexandro Kisling dirigé par Monsieur Alexandro Kisling.

## 2. Naissance des chapiteaux éducatifs de Bretagne :

Tout commence en février 1987 par la rencontre de Monsieur Gervais Kisling avec un directeur d'école du côté de Brest. Ce dernier lui demande s'il est possible de remplacer un voyage scolaire annulé, par un spectacle de cirque. Après réflexion, c'est une semaine entière de découverte des Arts du cirque qui est retenue. Le succès est immédiat. Afin de répondre à la demande croissante des écoles privées et publiques, puis des communes, des centres de vacances, ce sont deux cirques, puis trois qui vont circuler en Bretagne… En 2005, l'enseignement catholique de Bretagne a reconnu ce partenariat en signant avec les "chapiteaux éducatifs de Bretagne" une charte de qualité définissant le cadre des interventions au sein des écoles, des collèges, des lycées du Grand Ouest. L'immersion des jeunes dans l'école du cirque permet de développer la patience, la persévérance, le courage, la rigueur, mais aussi le plaisir de travailler en équipe. Les jeunes peuvent découvrir les Arts du cirque et pratiquer certaines activités en toute sécurité pour le spectacle devant public. Alexandro Kisling dirige son équipe et famille avec savoir-faire, rigueur, sens pédagogique et respect de son public. Tous les membres de l'équipe sont tour à tour jongleurs, équilibristes sur chaise ou sur mappemonde, funambules, clowns, trapézistes volants, pédagogues, enseignants, costumiers, concepteurs de structures, monteurs de chapiteau, soudeurs, mécaniciens, dresseurs et soigneurs, électriciens, chauffeurs, administrateurs, régisseurs, sonorisateurs… *"Ce sont ces vingt métiers qui font un artiste"* disait Charlie Chaplin. Les jeunes peuvent apprendre à mieux connaître les animaux du cirque et ainsi à mieux les respecter, les protéger. J'ai pu remarquer avec quelle douceur le dresseur travaille avec ses quatre magnifiques lionnes du Kenya. C'est un cirque qui aime ses animaux. Le cirque Gervais emploie 25 personnes et dispose de 20 animaux *"dromadaires, lamas, poneys, chevaux, lionnes, chats, chèvres…"*. Je souhaite longue vie aux trois cirques de cette grande famille, afin qu'ils continuent à émerveiller petits et grands. Un grand bravo pour les spectacles !

**Michel PIERRE**

# INFOS PRATIQUES

# HALTE
## AU FRELON ASIATIQUE

**Arrivé depuis peu sur notre territoire, le frelon asiatique colonise notre secteur et ceci au détriment de nos abeilles. Il nous faut tous agir afin de protéger notre écosystème de ce prédateur, mais avant tout apprenons à le connaître.**

### UN PEU D'HISTOIRE

Le frelon asiatique, Vespa velutina, a été identifié pour la première fois en France en 2005 dans le Lot et Garonne. Arrivé probablement par bateau dans des poteries importées d'Asie, il a peu à peu trouvé sa place dans l'écosystème français et progresse chaque année vers le Nord et l'Est du territoire. Il est donc aujourd'hui connu dans plus de 40 départements d'un grand quart Sud-Ouest de la France.
Le frelon asiatique est l'objet d'un intérêt croissant depuis plusieurs mois en raison de la peur qui accompagne sa rapide progression.

Connu pour son attrait pour les insectes sociaux et particulièrement les abeilles, il est responsable de dégâts importants dans les ruchers où il détruit des colonies entières. A ces dégâts apicoles s'ajoute une peur du grand public devant la taille souvent très importante de cet insecte et de son nid.

Ainsi Vespa velutina prend sa place dans notre écosystème et chacun doit s'habituer à vivre avec lui.

### QUELQUES ÉLÉMENTS DE BIOLOGIE UTILES POUR MIEUX COMPRENDRE VESPA VELUTINA

Le frelon asiatique également appelé frelon à pattes jaunes est différent du frelon européen, Vespa crabo, par son anatomie et sa physiologie.

Son nid est de taille plus importante (jusqu'à 80 cm), avec une entrée située en partie inférieure. Il est plus souvent identifié dans les hauteurs des arbres, même s'il peut être rencontré dans un grand nombre de lieux où il s'installe quand il n'est pas dérangé (haies, véranda...).

Les femelles fondatrices sortent de leur refuge hivernal dès que les conditions météorologiques s'améliorent ( à partir de fin février – début mars) et bâtissent de nouveaux nids où elles pondent leurs œufs et recréent de nouvelles colonies qui comptent souvent plusieurs milliers d'individus.

A l'automne, les ouvrières meurent petit à petit et de jeunes fondatrices quittent le nid pour passer l'hiver dans la terre ou des creux d'arbres. Un nid ne sera jamais recolonisé après son abandon par la reine.

Vespa velutina se nourrit d'un grand nombre d'aliments que ce soient des fruits mais également des morceaux de viande dans les poubelles ou sur les étals des marchés et, bien sûr, des abeilles domestiques qui sont une grande source de protéines pour l'alimentation de leurs larves.

*Source: museum national d'histoire naturelle.*

### SUR LA COMMUNE DE LANVOLLON

A ce jour quelques nids ont été déclarés puis détruits sur notre commune de Lanvollon, mais cet automne des frelons asiatiques ont été aperçus à plusieurs endroits en quête de nourriture. Il faut donc s'attendre à une émergence de nids pour le printemps à venir.
Nous devons donc tous agir en observant attentivement les branches et les cimes de chaque arbre avant la pousse des feuilles, les coins et les recoins des bâtiments et tous les autres endroits où les frelons peuvent établir leurs colonies. Et lorsque vous trouvez un nid, surtout dites-le aux personnes des alentours, à votre référent de quartier et déclarez-le en mairie. Surtout ne le détruisez pas vous-même, il en va de votre sécurité! Amis promeneurs, nous comptons sur vous pour détecter des nids dans notre campagne : il faut remplir la boîte de fines branches de bois avec des espaces pour qu'il puisse se déplacer.
Le moro-sphinx peut vivre 2 ou 3 ans si toutes les conditions climatiques sont réunies.

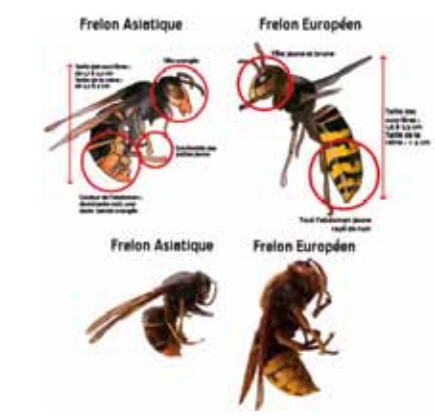

**Nous vous invitons tous à être acteur dans la lutte contre le frelon asiatique :**
- **pour votre sécurité car sans être menacé le frelon attaque les personnes,**
- **pour la sauvegarde des abeilles indispensables pour notre écosystème,**
- **pour ne pas être envahi,**
- **pour protéger notre environnement.**

# INFOS PRATIQUES

## ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les dimanches 22 et 29 mars se sont déroulées les premières élections départementales. Celles-ci remplacent les élections cantonales. En effet, depuis la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 l'assemblée qui dirige le département a pris le nom de conseil départemental en remplacement de la précédente appellation de Conseil Général.
La circonscription électorale de l'élection reste le canton mais des décrets de redécoupage publiés en février 2014 ont ramené au niveau national le nombre de cantons de 3971 à 2054. Dans notre département des Côtes d'Armor, le nombre de cantons est passé de 52 à 27.
La commune de Lanvollon, autrefois chef-lieu de canton, appartient désormais à celui de Plouha qui s'étend d'est en ouest de Saint-Gilles-les-Bois à Binic et, du nord au sud, de Plouha à Tréguidel.
Les élections départementales sont organisées selon un scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours. Cela signifie que chaque canton élit un binôme composé d'une femme et d'un homme. Leurs suppléants doivent également constituer un binôme de sexe différent. Une fois élus, les membres du binôme exercent leurs fonctions électives indépendamment l'un de l'autre. Les nouveaux conseillers départementaux du canton de Plouha élus le dimanche 29 mars sont Madame Valérie Rumiano et Monsieur Thierry Simelière.

Rappelons que le département a pour compétence principale l'action sociale. Il exerce également ses compétences en matière d'éducation (construction et entretien des collèges, etc…) ou encore d'aménagement. Il convient toutefois de souligner qu'un projet de loi portant sur une nouvelle organisation territoriale de la république (notre) est actuellement en discussion au Parlement et devrait voir les compétences du département modifiées.

- Inscrits : 1213
- Nombre d'émargements : 689
- Nombre de bulletins blancs : 52
- Nombre de bulletins nuls : 31
- Suffrages exprimés : 606
- RUMIANO – SIMELIERE : 341
- DELUGIN – RAOULT : 265

## Message de vigilance

### de la part de la Gendarmerie des Côtes d'Armor

*"Depuis le début de l'année 2015, plusieurs personnes âgées sont victimes de vols commis par ruse. 23 exactions ont déjà été recensées en Bretagne dont 14 dans les Côtes d'Armor.*
*Le mode opératoire est le suivant : deux hommes se présentent au domicile des victimes comme des agents chargés de l'entretien des VMC.*
*Pendant que l'un des deux hommes occupe la victime, le second fouille la maison et dérobe des bijoux, du numéraire et des cartes bancaires. Les faits se déroulent principalement en semaine, essentiellement en fin de matinée.*
*Les auteurs présumés s'expriment en français correct et sans accent notable. Ils sont de types européens de teint mat âgés pour l'un d'une quarantaine d'années et le second serait plus jeune (25-30 ans). Ils sont porteurs de gants."*

Il convient d'être vigilant et de ne pas laisser rentrer chez soi ces personnes qui sont mal intentionnées. En cas de doute ou si elles sont insistantes prévenir rapidement la gendarmerie (17).

## La Marine recrute et forme 3000 personnes :

**- de 16 à 29 ans;**
**- de sans diplôme à Bac+5;**
**- premier contrat de 1 à 10 ans…**

**Renseignez vous au CIRFA, 4 bd Charner St BRIEUC 02.96.01.58.08**

(permanences à Dinan, Lamballe, Loudéac, Rostrenen, Guingamp, Paimpol, Lannion)

# ETAT CIVIL

DECEMBRE 2014 > JANVIER > FEVRIER > AVRIL 2015

## Naissances

- **LE ROUX Hugo Jean-Michel, Claude,**
  18 bis Poulouat, le 20 décembre
- **LE BOZEC Louane,**
  9 Impasse Saint-Vincent, le 24 décembre
- **ROBIAL Alenzo,**
  22 rue Fardel, le 10 janvier
- **PAREZYS Kiéra,**
  25 rue Guével, le 28 mars
- **LE FUR Leïla,**
  12 impasse de kernevez, le 2 avril
- **HENRY Enzo Hyacinthe,**
  33 rue de la Gare, le 3 avril

## Baptêmes civils

- Le 3 Mai 2015 a eu lieu le baptême civil de Marceau, Raymond, Joseph NEVEU, né le 27 Décembre 2013, fils de Madame Anne Sylvie NEVEU et de Monsieur Olivier NEVEU, domicilié 16, rue de Kerouël à LANVOLLON

- Le Maire baptise son petit-fils TILIO, enfant de Yann et Stéphanie NICOLAZIC, 21 rue du Docteur Laurent Plouézec, le samedi 9 mai.

## Mariages

- **Mikaël TICOS et Marjorie Yvette Odette GUILLOU,**
  5 Gwez Bihan, le 7 février
- **Hakan BULUT et Katell UGUEN,**
  1 rue du Colombier, le 7 février

## Décès

- **BOSQUET Annick Marie,** 75 ans, veuve de Auguste Marie MILBEAU, 11 rue du Commerce **le 26 novembre**
- **LE FORESTIER Emilienne Cécile Marie,** 91 ans, veuve de Aurelio ERAUSO, 8 rue Saint-Vincent, **le 6 décembre**
- **ARTHUR Marie Denise Albertine,** 94 ans, célibataire, 16 rue Saint-Yves, **le 13 décembre**
- **LE CORVAISIER Eugène Jean François,** 96 ans, veuf de Hélène Francine Noëlle COSSE, 16 rue Saint-Yves, **le 3 janvier**
- **FLOURY René,** 83 ans, célibataire, 16 rue Saint-Yves, **le 16 janvier**
- **HENNEBELLE Françoise Marie Thérèse,** 75 ans, 16 rue Saint-Yves, **le 24 janvier**
- **MAZO Odette Fernande,** 93 ans, veuve de Albert LE GUILLOU, 16 rue Saint-Yves, **le 27 janvier**
- **LE CLEC'H Alexine,** 86 ans, veuve de Robert Marcel Victor BROUARD, 34 rue Sainte-Anne, **le 2 février**
- **LE MARCHAND Anne, Marcelle, Louise,** 91 ans, veuve de Roger Jean François GARNIER, 16 rue Saint-Yves, **le 20 février**
- **BERNAVILLE Claude Edmond,** 84 ans, veuf de Georgette Marie DUWICQUET, 28 rue de la Boissière, **le 3 mars**
- **GARREC Daniel Jean,** 73 ans, époux de Marguerite Marie Christiane MASSART, 5 Lotissement Pen Lann, **le 12 mars**
- **LE FRIEC Reine Maria,** 98 ans, veuve de Louis Marie LE GALL, 16 rue Saint-Yves, **le 23 mars**
- **CADO Marguerite Marie,** 100 ans, veuve de Desiré Octave DESCAMPS, 2 rue de la Gare, **le 31 mars**
- **DUGAIN Michèle Marie Monique,** 59 ans, célibataire, 10 bis rue des Fontaines, résidence Henri Terret, **le 3 avril**
- **COJAN Jean-Baptiste,** 85 ans, 16 rue Saint-Yves, **le 19 avril**
- **PASTOL Yves Marie,** 88 ans, veuf de Henriette Jeanne Marie LE FLOCH, 12 cité Bel Air, **le 27 avril**
- **BEGUEL Michelle,** 64 ans, 14 rue Fardel, **le 28 avril**
- **DELANOE Roger Jean Joseph,** 78 ans, 21 rue Saint-Vincent, **le 29 avril**

Grappes